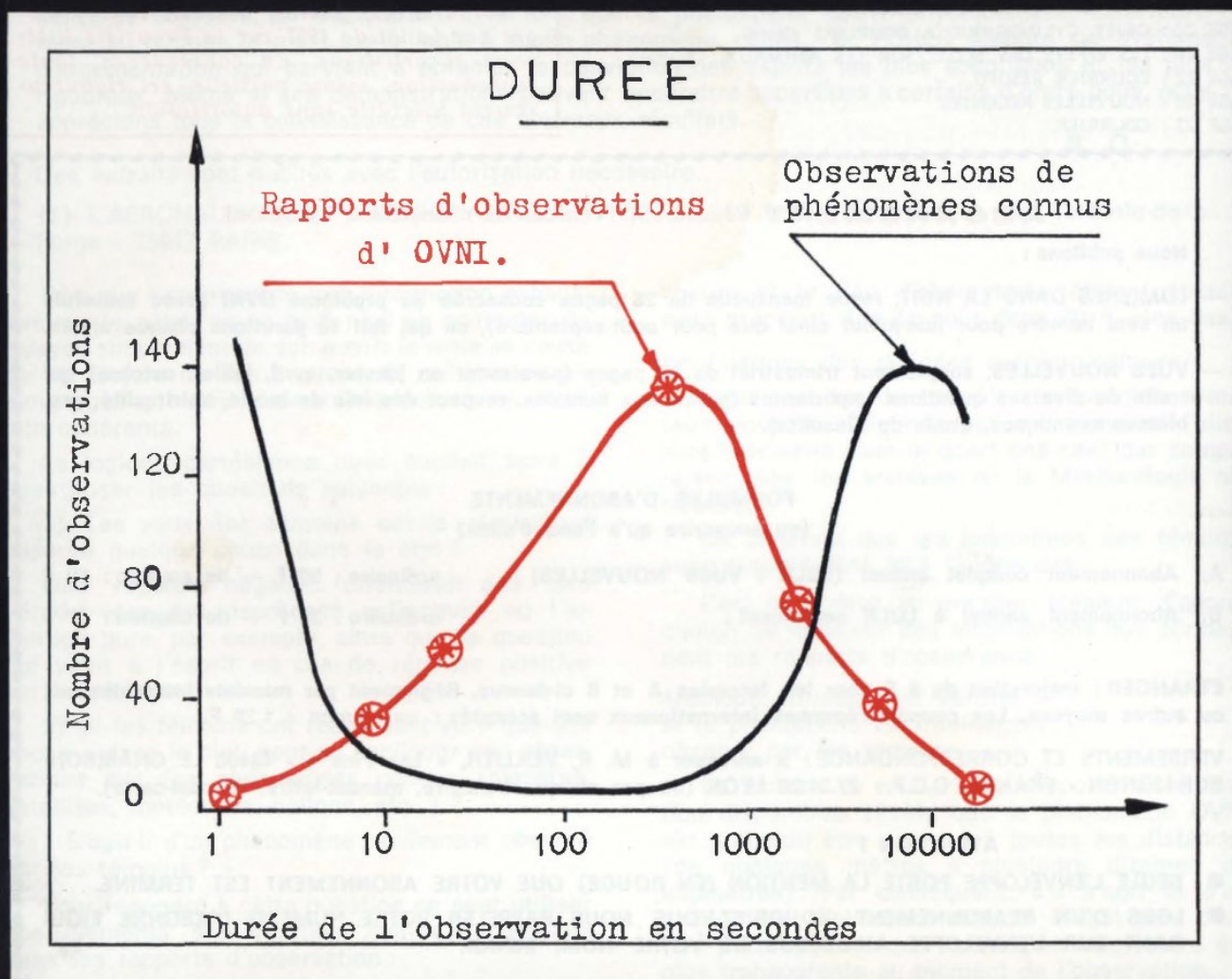


LUMIERES DANS LA NUIT

MYSTERIEUX OBJETS CELESTES ET PROBLEMES CONNEXES



Claude POHER : NOUVELLES PREUVES

LIRE "ETUDES ET RÉFLEXIONS A PROPOS DU PHÉNOMÈNE OVNI" (p. 3)

■ **21 OBSERVATIONS CONFO-**
DENT UN PHYSICIEN (p. 7)

■ **NOS ENQUETES**

(p. 10 à 20)

■ **CARTE ET TABLEAU DES**
VOIES AÉRIENNES COMMER-
CIALES (p. 22)

■ **NOUVELLES RÉCENTES** (p. 26)

LUMIÈRES DANS LA NUIT

Fondateur : R. VEILLITH

Cette revue est dédiée à tous ceux qui, à travers le monde, recherchent passionnément la vérité. Leurs découvertes sont autant de lumières dans la nuit actuelle de l'humanité, et nous guident pas à pas vers des horizons nouveaux

VOICI LE CONTENU DE CE NUMERO :

- PAGE 3 : ETUDES ET REFLEXIONS A PROPOS DU PHENOMENE OVNI, par C. POHER.
PAGE 7 : 21 OBSERVATIONS CELESTES MYSTERIEUSES CONFONDENT UN PHYSICIEN DU MISSOURI, par W.A. CLARK.
PAGE 10 : RAPPORT D'ENQUETE A FORRIERES (Belgique).
PAGE 11 : ENQUETE A CAVANAC (Aude).
PAGE 12 : ENQUETE PRES DE CAZALS (Tarn-et-Garonne).
PAGE 13 : ENQUETE A NOIRMOUTIER (Vendée).
PAGE 14 : ENQUETE DANS LA REGION DE QUIMPERLE (Finistère).
PAGE 15 : ENQUETE A SURY-EN-VAUX (Cher).
PAGE 16 : ENQUETE ENTRE QUINSSAINES ET LAMAIDS (Allier).
PAGE 18 : EN SAONE-ET-LOIRE.
PAGE 18 : CONDENSE D'OBSERVATION A GIROMAGNY (Be:fort).
PAGE 19 : FLAVIGNY (Meurthe-et-Moselle).
PAGE 20 : OBJET CYLINDRIQUE A DOURLERS (Nord).
PAGE 20 : LES EFFETS DES M.O.C. SUR LES ANIMAUX... (suite).
PAGE 22 : COURRIER RESUFO.
PAGE 26 : NOUVELLES RECENTES.
PAGE 27 : COURRIER.

Le fait d'insérer tel ou tel document ne prouve pas nécessairement que nous en approuvons tous les termes. Chaque document est publié dans la perspective que, considéré dans son ensemble, il nous paraît digne d'intérêt, et susceptible de nous mener vers la vérité, qui reste notre but et notre idéal et que nous recherchons sans parti pris.

Les documents insérés le sont donc sous la responsabilité de leurs auteurs.

Nos articles, photos, dessins, sont protégés par la loi de 1957 sur la Propriété littéraire et artistique. En conséquence, toute reproduction, même partielle, est rigoureusement interdite sans autorisation.

ABONNEMENT (joindre 1 F en cas de changement d'adresse)

Nous publions :

- LUMIERES DANS LA NUIT, revue mensuelle de 28 pages consacrée au problème OVNI (avec toutefois un seul numéro pour juin-juillet ainsi que pour août-septembre), ce qui fait 10 parutions chaque année.
- VUES NOUVELLES, supplément trimestriel de 20 pages (paraissant en janvier, avril, juillet, octobre) qui traite de diverses questions importantes (problèmes humains, respect des lois de la vie, spiritualité, problèmes cosmiques, étude de l'insolite).

FORMULES D'ABONNEMENTS (ne souscrire qu'à l'une d'elles)

- A/ Abonnement complet annuel (LDLN + VUES NOUVELLES) : ordinaire : 50 F — de soutien : 60 F
B/ Abonnement annuel à LDLN seulement : ordinaire : 38 F — de soutien : 47 F

ETRANGER : majoration de 8 F pour les formules A et B ci-dessus. Règlement par mandats internationaux ou autres moyens. Les coupons-réponses internationaux sont acceptés : un coupon = 1,20 F.

VERSEMENTS ET CORRESPONDANCE : à adresser à M. R. VEILLITH, « Les Pins » - 43400 LE CHAMBON-SUR-LIGNON - FRANCE. C.C.P. : 27.24.26 LYON (ou par chèque bancaire, mandat-lettre, mandat-carte).

ATTENTION !

- SEULE L'ENVELOPPE PORTE LA MENTION (EN ROUGE) QUE VOTRE ABONNEMENT EST TERMINE.
- LORS D'UN REABONNEMENT, VOUDRIEZ-VOUS NOUS RAPPELER VOTRE NUMERO D'ABONNE FIGURANT SUR L'ENVELOPPE AU-DESSUS DE VOTRE NOM. MERCI.

Une reliure-main de luxe pour LDLN

Pour conserver, classer et consulter facilement vos exemplaires de « Lumières dans la Nuit » ou « Vues Nouvelles », faites les relier solidement. La reliure-main (qui forme un véritable livre), pleine toile ou toile plastifiée, couleur à votre choix, titre or au dos avec indication des années et des numéros, peut être effectuée dans un délai de 3 à 4 semaines. Epaisseur maximum 4 cm. Prix T.T.C. 88 F.

Veillez vous adresser à M. F. MORIEN, relieur, 63350 MARINGUES.

LUMIERES DANS LA NUIT

(GROUPEMENT INTERNATIONAL
DE RECHERCHES)

COMITE DE REDACTION

F. LAGARDE, M. MONNERIE
R. VEILLITH

† R. OLLIER,

CONSEILLER TECHNIQUE (Problème M.O.C.)

Aimé MICHEL

ETUDES ET REFLEXIONS A PROPOS DU PHENOMENE OVNI

par Claude POHER - Chef de la Division Systèmes et Projets Scientifiques
au Centre National d'Etudes Spatiales

Nos lecteurs connaissent déjà C. POHER dont les rapports d'études N° 1 : « Etudes statistiques portant sur 1 000 témoignages d'observation d'UFO » et N° 2 : « Etude des corrélations entre les enregistrements géomagnétiques et les témoignages d'observations d'UFO » ont fait l'objet de comptes rendus, respectivement dans les numéros 120 et 129 de « Lumières dans la Nuit ». Récemment, la revue « L'Aéronautique et l'Astronautique » (1) a publié de larges extraits de son rapport N° 3 : « Etudes et réflexions à propos du phénomène OVNI » où le problème est posé en termes clairs et objectifs. En démontrant à la fois que le phénomène existe physiquement, extérieurement au témoin, et n'est assimilable à aucun phénomène connu, C. POHER élabore un système d'argumentation qui parvient à ébranler la conviction des esprits les plus sceptiques et les plus rigoureux. Même si ces démonstrations peuvent apparaître superflues à certains d'entre nous, nous apprécions tous la connaissance de ces nouveaux résultats.

R. O.

Ces extraits sont publiés avec l'autorisation nécessaire.

(1) L'AERONAUTIQUE et L'ASTRONAUTIQUE N° 52 - P. 69 à 79. Adresse : 6, rue Anatole-de-la-Forge - 75017 PARIS.

Dès que l'on possède une information exhaustive sur le sujet, on ne peut plus se contenter de balayer simplement de son esprit le malaise causé par la lecture de ces dizaines de milliers de témoignages que déjà, à première lecture, on constate cohérents.

La logique cartésienne nous conduit alors à nous poser les questions suivantes :

1) Les yeux des témoins ont-ils réellement observé quelque chose dans le ciel ?

Une réponse négative orienterait dès lors l'étude vers des psychoses collectives ou l'invention pure, par exemple, alors que la question qui vient à l'esprit en cas de réponse positive est la suivante :

2) Si les témoins ont réellement vu « quelque chose » dans le ciel, *peut-on expliquer ces observations par des phénomènes connus* (planètes, satellites, météorites, ballons, etc...) ?

« S'agit-il d'un phénomène *réellement observé* par les témoins ? ».

Pour répondre à cette question on peut utiliser des éléments d'information indirects contenus dans les rapports d'observation :

- la date, l'heure et le lieu d'observation,
- les conditions météorologiques au moment de l'observation.

J'ai pensé, en effet, que les témoins avaient eu tendance à n'attacher qu'une importance secondaire à ces quatre paramètres et qu'ils cherchaient davantage à préciser la description du phénomène prétendu observé. L'étude a été menée par des méthodes statistiques. Elle a porté sur un peu plus de 1 000 rapports prélevés au hasard dans le fichier dont je dispose. J'ai utilisé les rapports d'observation dans lesquels la date,

l'heure et le lieu d'observation étaient connus avec précision (ils le sont dans 80 % des cas).

Vérifications des données météorologiques

Il est possible de contrôler les conditions météorologiques alléguées par les témoins (elles sont précisées dans le quart des cas) par comparaison avec les archives de la Météorologie nationale.

On constate que les indications des témoins sont exactes dans 99,5 % des cas.

Ceci peut être un premier élément d'appréciation de la valeur des informations que contiennent les rapports d'observation.

Méthode utilisée pour vérifier si le phénomène est réellement observé par les témoins

La lecture de milliers de rapports d'observation disponibles révèle que le phénomène OVNI est prétendu être observé à toutes les distances (de quelques mètres à plusieurs dizaines de kilomètres). Par conséquent, s'il s'agit là d'un phénomène réellement observé il doit être d'autant plus rapporté que l'atmosphère terrestre est plus transparente au moment de l'observation.

Une étude statistique, même élémentaire, portant sur l'état de la couverture nuageuse au moment de l'observation révèle que cette propriété semble vérifiée aussi bien en France que dans les pays étrangers.

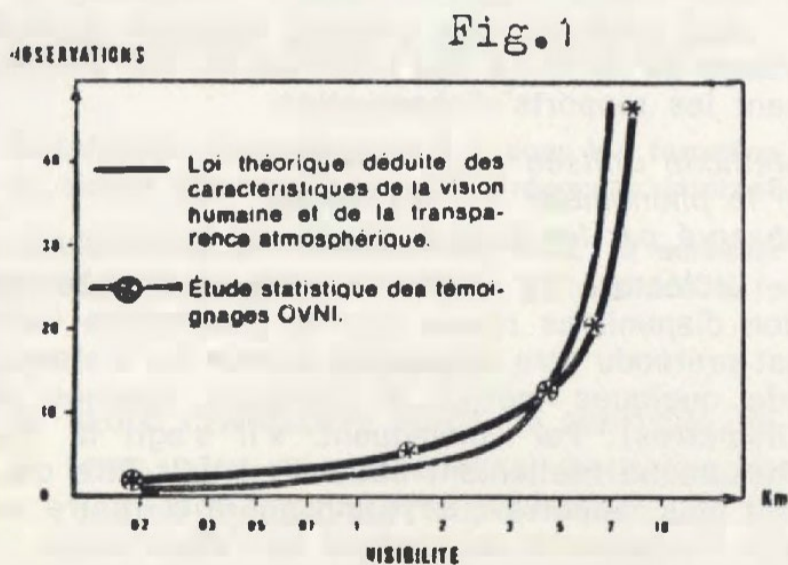
Action plus précise de la transparence atmosphérique

L'étude peut être abordée d'une façon plus précise en rapprochant les rapports d'observation des conditions de visibilité atmosphérique réellement mesurées.

En effet, les services météorologiques des aéroports mesurent en permanence les conditions de visibilité horizontale et verticale qu'ils expriment en distances au-delà desquelles un avion n'est plus visible. La répartition géographique des aéroports est souvent suffisante pour extrapoler les conditions de transparence atmosphérique en un lieu autre que l'aéroport lui-même.

Ceci a été utilisé pour les rapports français d'observation d'OVNI et on a ainsi pu connaître les conditions de visibilité réelles au lieu et au moment précis de l'observation alléguée d'un OVNI. Les rapports d'observation ont été ensuite groupés en « classes », en fonction de la distance de visibilité qui existait réellement au lieu et à l'heure de l'observation alléguée (voir figure 1). (Ces deux données sont objectives et indépendantes de la volonté d'un témoin particulier.

On peut aussi à partir des mesures réelles de visibilité horizontale et verticale, déterminer le « volume de visibilité » qui entourait chaque observateur au moment de l'observation. Si l'on suppose alors que l'atmosphère est traversée par des mobiles statistiquement équirépartis en volume (sur une durée assez longue, 30 ans ici) et si l'on suppose également que la probabilité d'observation et de transmission d'un rapport est constante quand il pénètre dans le « volume de visibilité » d'un observateur, on peut alors se livrer à un exercice de calcul conduisant à évaluer une « loi théorique » exprimant la possibilité de variations du nombre des rapports d'observation de mobiles en fonction de la distance de visibilité » (cette loi n'est pas celle du cube de la distance de visibilité verticale à cause de la stratification horizontale de l'atmosphère). La comparaison de cette « loi théorique » et des résultats statistiques portant sur les rapports d'observation d'OVNI réellement disponibles est appréciable sur le diagramme suivant (figure 1).



Le fait que les rapports d'observation réellement reçus respectent pratiquement la loi théorique précédente implique plusieurs choses :

A) Les lois d'optique sont respectées (n'oublions pas, en effet, que la distance de visibilité est mesurée optiquement par des météorologues).

B) Le phénomène observé respecte la règle suivante avec une bonne approximation :

$$V \times P_o \times P_r = Cte, \text{ avec :}$$

V = nombre d'objets par unité de volume atmosphérique en 30 ans,

P_o = probabilité d'observation d'un objet pénétrant dans le « volume de visibilité » d'un observateur,

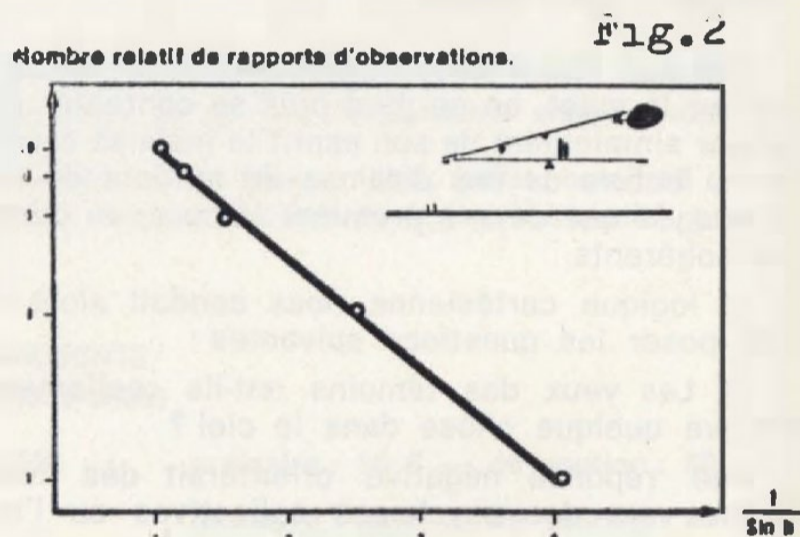
P_r = probabilité de rapporter les observations.

Action de l'absorption atmosphérique au voisinage de l'horizon

Un autre résultat est également intéressant à noter : c'est la répartition du nombre (N) des rapports en fonction de la hauteur angulaire (h) d'observation alléguée au-dessus de l'horizon (ou plutôt, comme pour étudier l'absorption atmosphérique, log N en fonction de $1/\sin h$).

En effet, si l'on prélève les cas pour lesquels la distance témoin-objet était de plusieurs kilomètres au moment du début de l'observation (1) et si l'on utilise ceux pour lesquels les observateurs ont pris la précaution de déterminer la hauteur angulaire du début d'observation (2), on peut tracer les variations du nombre des rapports d'observation reçus en fonction de la hauteur angulaire (les rapports ont été groupés par « classes » de hauteur angulaire).

On voit que le phénomène se comporte statistiquement comme si les lois de l'absorption atmosphérique étaient respectées, puisqu'on obtient une « droite de Bouguer » comme celle qu'utilisent les astronomes pour étudier l'absorption de lumière par l'atmosphère (figure 2).



Une vérification supplémentaire

Les résultats cités précédemment peuvent conduire à l'hypothèse suivante : le phénomène est « statistiquement équivalent » à l'observation d'objets (au sens optique du mot) traversant l'atmosphère ; leur nombre par unité de volume est constant sur 30 ans. Le fait qu'un rapport d'observation nous soit parvenu est lié à des facteurs sociologiques (densité de témoins potentiels, probabilité de faire part de son observation, probabilité que le rapport d'observation nous soit transmis) ou à des facteurs liés à la transparence atmosphérique.

Il est possible de se livrer à une vérification de cette hypothèse par la méthode suivante :

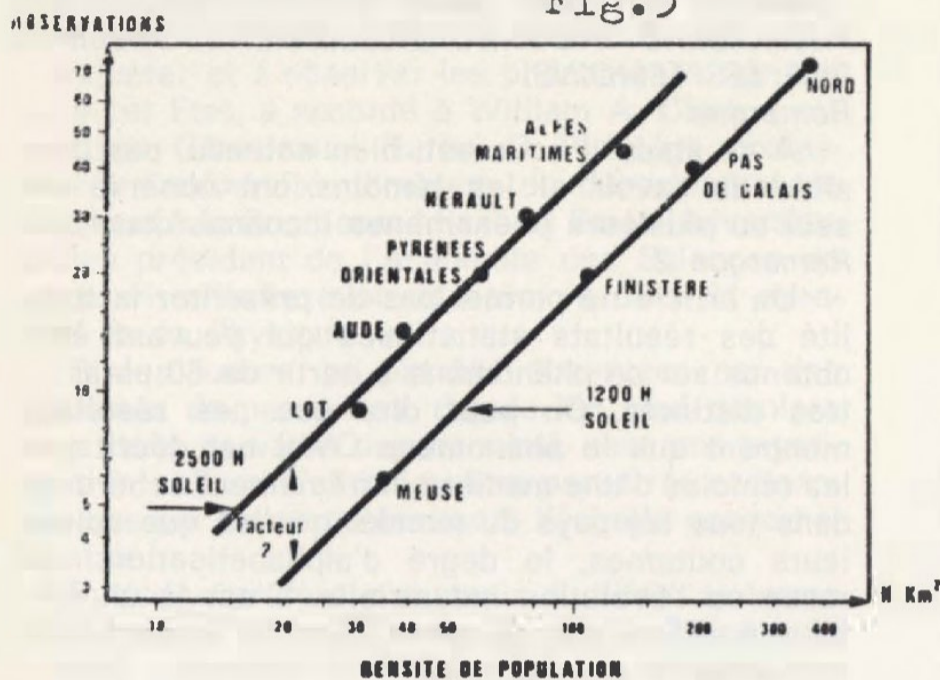
On choisit deux groupes de départements français distincts : le premier groupe correspond à des départements du nord de la France où la densité de population est aussi variée que possible et où, simultanément, on a enregistré un

(1) Distance mesurée objectivement par triangulation dans le cas d'observations simultanées par plusieurs témoins éloignés les uns des autres.

(2) Ces cas sont évidemment peu nombreux mais émanent d'observateurs particulièrement compétents.

ensoleillement annuel moyen de 1 200 heures environ (moyenne relevée sur 30 ans par la Météorologie Nationale), le second groupe obéit aux mêmes règles mais avec deux fois plus d'ensoleillement (2 500 heures environ). Il s'agit donc de départements du Midi de la France. On compte ensuite le nombre de rapports d'observation d'OVNI qui nous sont parvenus de chacun des départements des deux groupes et on trace les variations du nombre de rapports d'observation en fonction de la densité de population à l'échelle d'un département (la superficie intervient au second ordre, puisque les départements ont des superficies assez comparables).

Fig. 3



On constate alors que (figure 3) :

A) Les départements d'un même groupe s'alignent (le nombre de rapports d'observation est proportionnel à la densité de population).

B) Les deux groupes donnent des alignements distants d'un facteur 2 (on a choisi précisément un facteur 2 entre les moyennes annuelles d'ensoleillement).

En réponse à cette première question

On voit mal comment les trois résultats qui précèdent pourraient s'expliquer par des phénomènes purement psychiques (conscients ou inconscients) ; en fait, nous avons le choix entre deux hypothèses pour expliquer les trois résultats précédents :

1) Le phénomène allégué présente toutes les caractéristiques de « quelque chose » de réellement observé visuellement par les habitants à travers une atmosphère plus ou moins transparente.

2) Les témoins se sont concertés, par milliers, dans tous les pays du monde, pour choisir des dates, heures et lieux allégués d'observation tels que les résultats statistiques puissent respecter scrupuleusement les lois de la vision humaine en atmosphère plus ou moins transparente.

La première hypothèse est évidemment la seule plausible.

NOUS SOMMES DONC BIEN EN PRESENCE D'UN PHENOMENE REELLEMENT OBSERVE PAR LES TEMOINS.

Le phénomène réellement observé par les témoins est-il une mauvaise interprétation d'observations de phénomènes connus ?

La réponse qui est généralement proposée à une telle question consiste à citer une dizaine de rapports d'observation d'OVNI pour appuyer une conviction négative.

On peut alors présenter dix autres témoignages correspondant à des erreurs d'interprétation flagrantes qui viennent détruire la thèse précédente.

Pour éviter cet écueil j'emploierai une méthode d'analyse statistique. Elle présente ainsi l'avantage d'être vérifiable, ne peut faire l'objet d'aucune querelle de compétences et prend en compte tous les témoignages disponibles, sans choix orienté.

J'ai choisi d'étudier un paramètre directement lié au phénomène observé : la durée totale d'observation alléguée par le témoin.

On pourrait craindre d'utiliser une quantité évaluée subjectivement par le témoin, aussi la précaution a été prise de mener parallèlement une étude expérimentale de contrôle qui a montré que l'évaluation subjective des durées par les témoins est rarement fautive de plus d'un facteur 2 à 3 (dans les deux sens), ce qui est largement suffisant pour l'étude.

La durée d'observation des phénomènes connus visibles dans le ciel

Voyons tout d'abord ce que l'observation des phénomènes connus devrait nous révéler statistiquement quant à la durée des observations :

On peut répartir les phénomènes connus d'observation dans le ciel entre les trois catégories suivantes :

1) Les phénomènes dont l'observation est de très courte durée (quelques secondes au maximum), parmi lesquels on trouve essentiellement les météorites, les rentrées de satellites, etc...

2) Les phénomènes dont l'observation est de longue durée (1 heure au moins). On y trouve les ballons-sondes, les objets astronomiques, etc...

3) Les phénomènes dont l'observation est de durée intermédiaire, qui peut s'étendre d'une dizaine de secondes à plusieurs minutes. On trouve dans cette catégorie les avions (toutes altitudes), les hélicoptères, oiseaux, insectes, etc...

— les phénomènes de durée brève (type 1) sont très nombreux (des centaines de météorites sont visibles chaque nuit en moyenne),

— les phénomènes de longue durée (type 2) sont également très nombreux et ont une plus grande chance d'être observés car la plupart sont visibles chaque jour (planètes),

— les phénomènes de durée intermédiaire (type 3) sont plus rares que les deux autres et aussi plus faciles à identifier à cause des sons généralement associés.

Un test expérimental d'observation de phénomènes célestes connus donne effectivement le résultat indiqué par une des courbes du diagramme suivant.

Durée d'observation du phénomène OVNI

La durée d'observation est indiquée dans 46 % des rapports d'observation qui nous parviennent. Le nombre des rapports varie en fonction de la durée d'observation selon la courbe du diagramme (figure sur couverture).

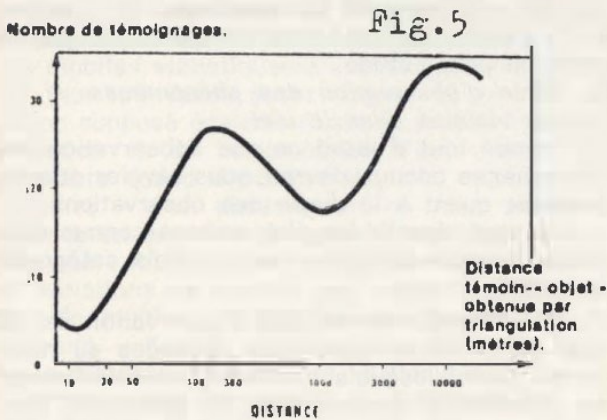
Cette courbe est très nettement différente de celle qui correspond aux observations des phénomènes connus.

Il est donc difficile d'admettre que les deux phénomènes sont assimilables.

Action de la distance d'observation

On peut aussi faire une étude statistique de la distribution des rapports en fonction de la « distance d'observation ». En effet, une proportion modeste (mais statistiquement significative) de témoignages fait état d'observations simultanées du même phénomène depuis les points éloignés de quelques centaines de mètres à quelques kilomètres par des personnes ne se connaissant généralement pas (les enquêtes correspondantes émanent souvent de sources officielles).

Il est alors possible de procéder à une évaluation objective de la distance d'observation par une classique méthode de triangulation (les témoins indiquent, sur place, dans quelle direction ils ont observé et le reste est affaire de calcul simple). La répartition du nombre de rapports d'observation en fonction de cette distance objective d'observation est la suivante (figure 5).



A noter que 70 % des rapports d'observations signalent simultanément un silence total en-dessous de 1 000 m de distance.

IL NE S'AGIT PAS DE PHENOMENES CONNUS

Il faut rapprocher trois résultats pour analyser le phénomène observé :

- 1) Le nombre de rapports d'observations en fonction de la « distance de visibilité » atmosphérique,
- 2) Le nombre de rapports d'observations en fonction de la durée des observations,
- 3) Le nombre de rapports d'observations en fonction de la distance d'observation (distance témoin-« objet »).

Nous pouvons alors chercher quels phénomènes connus répondent simultanément aux trois critères qu'impliquent les résultats précédents :
— être surtout observables quand le ciel est très pur,
— être surtout observables pendant une dizaine de minutes depuis un point donné,
— être vus dans 50 % des cas, à moins d'un kilomètre de distance et dans 30 % des cas à moins de 200 m de distance et ceci avec un silence total.

Ces phénomènes connus n'existent pas, à ma connaissance, et il ne peut s'agir de mensonges puisque nous avons vu que la première question a levé le doute à ce sujet.

Nous avons donc le choix entre trois hypothèses pour expliquer les résultats précédents :

1) Nous sommes en présence d'un phénomène inconnu jusqu'à présent,

2) Les témoins se sont concertés par dizaines de milliers à l'échelle du globe, pour faire en sorte que la durée et la direction de l'observation de phénomènes connus donnent des résultats statistiques impossibles à interpréter,

3) Les témoins ont systématiquement commis des erreurs d'évaluation de durée d'un facteur 100 dans le sens de l'augmentation pour les courtes durées et dans le sens de la réduction pour les longues durées ; ils ont simultanément falsifié les directions d'observations intelligemment.

Les deux dernières hypothèses sont irrecevables.

NOUS SOMMES DONC EN PRESENCE D'UN PHENOMENE INCONNU REELLEMENT OBSERVE PAR LES TEMOINS.

Remarque 1

A ce stade il nous est, bien entendu, pas possible de savoir si les témoins ont observé un seul ou plusieurs phénomènes inconnus distincts.

Remarque 2

Un article ne permet pas de présenter la totalité des résultats statistiques qui peuvent être obtenus sur ce phénomène à partir de 60 paramètres distincts. On peut dire que ces résultats montrent que le phénomène OVNI est décrit par les témoins d'une manière extrêmement cohérente dans tous les pays du monde, quelles que soient leurs coutumes, le degré d'alphabétisation, les races ou l'évolution industrielle. C'est là un élément à ne pas négliger pour juger de la crédibilité des rapports d'observation.

EN CONCLUSION

Je suis amené à tirer personnellement les conclusions suivantes après six années d'études :

- 1) Nous sommes en présence d'un phénomène réellement observé par les témoins ;
- 2) Ce phénomène possède des caractéristiques qui lui sont propres, avec un haut degré de cohérence interne et qui ne peuvent être expliquées par aucun phénomène connu observable dans le ciel ;
- 3) Le phénomène OVNI présente un intérêt scientifique multi-disciplinaire certain et son étude est abordable par les méthodes classiques de la science.

SOUHAITS ET RECOMMANDATIONS

Pour juger le phénomène OVNI il faut, à mon avis, être d'abord *intellectuellement honnête* et bien informé.

Pour éviter toute passion dans ce jugement, je suggérerais que le sceptique fasse, par exemple, ce que j'ai fait :

1) *interroger lui-même* et sans idées préconçues les centaines de témoins d'observations récentes les plus étranges,

2) *prendre patiemment connaissance* de très nombreux rapports émanant de « témoins aux fonctions officielles » et des témoins aux compétences indiscutables, enfin, compiler éventuellement les milliers de rapports d'observations reçus pendant les trente dernières années pour se faire une idée générale du problème (ne pas croire en l'occurrence à l'exhaustivité du peu d'information qu'on possède soi-même, ni penser que ce qui est largement publié en est un bon échantillon),

Vingt et une observations Célestes Mystérieuses confondent un Physicien du Missouri

par William A. CLARK (News Staff Writer)

Communication : Pierret Carre-Keller.

Traduction : Yves Gersant, enquêteur LDLN 1546, président du CEPI.

Digest : René Ollier, Paul Tougeron (enquêteur LDLN, membre du CEPI), Yves Gersant.

« The Sunday News », Detroit, 2 décembre 1973.

L'article que voici est tiré de l'interview de huit heures que le Docteur Harley D. Rutledge, physicien du Missouri, qui a consacré sept mois à enquêter et à observer les phénomènes aériens dans cet Etat, a accordé à William A. Clark. I.

Cape Girardeau./ Harley D. Rutledge, professeur à l'université, directeur du département de physique à la Southeast Missouri State University, ancien président de l'Académie des Sciences du Missouri, affirme avoir été témoin de « 21 miracles de la Physique ».

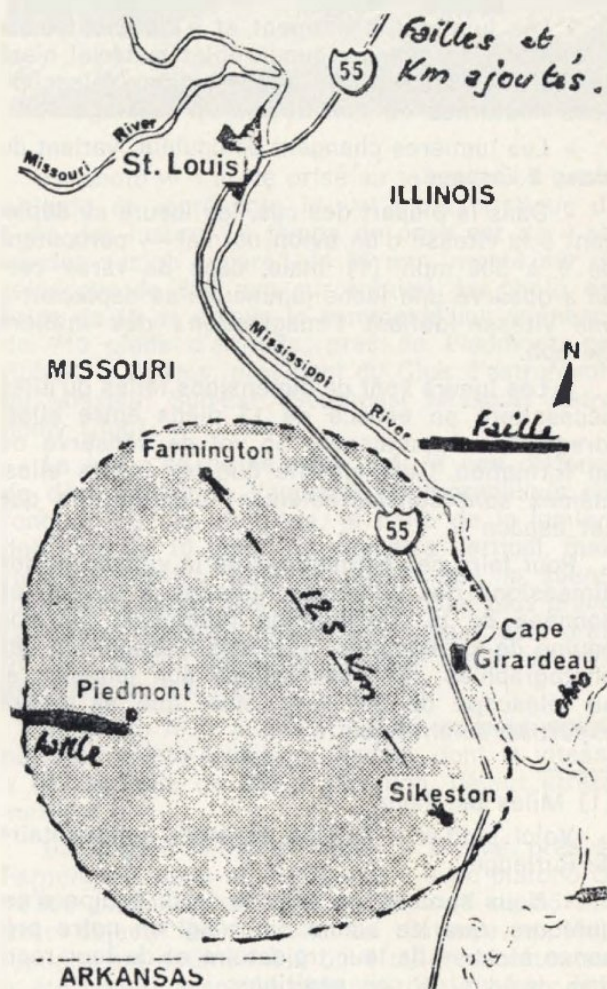
Si les lueurs qui ont été observées par des centaines de personnes, depuis les neuf derniers mois dans ce vaste espace rural, sont une mystification, celle-ci n'aurait pu être perpétrée et financée que par une organisation à l'échelle gouvernementale.

Rutledge préfère s'abstenir d'utiliser le terme d'UFO quand il se réfère aux 71 observations qu'il a faites personnellement, le terme « tirant sur le sensationnel ».

Il dit qu'il a informé l'USAF Air Defense Command de Colorado Springs des données qu'il a recueillies et, « s'ils ont mené une action, eux ne m'en ont pas informé », dit-il.

Il ajoute que, durant les sept derniers mois, il a accumulé avec une équipe de collègues, étudiants et scientifiques, des données suffisantes pour affirmer :

(Suite page 8)



● ● ●

3) vérifier lui-même avec le plus grand soin certains témoignages et tenter de les expliquer complètement sans en omettre un seul détail important.

Alors seulement le sceptique pourra véritablement exprimer sa propre opinion en connaissance de cause. Dans tout autre cas, il ne ferait que répéter l'opinion d'un autre ou juger un phénomène autre que celui dont j'ai voulu l'informer ici.

En ce qui me concerne, cette méthode a radicalement changé mon jugement du phénomène, jugement qui était extrêmement sceptique à l'origine.

Mes souhaits :

Mon premier et plus vif souhait est de voir l'étude de cet intéressant phénomène enfin abordée autrement qu'épisodiquement et à titre privé.

Mon second souhait est, bien sûr, de participer à cet effort pour que ne soit par perdu le bénéfice de six années de travail personnel.

Il est, à mon avis, certain que pour voir la connaissance du phénomène progresser indiscutablement, il faudra qu'un organisme officiel en inscrive l'étude à son programme, même à très faible niveau de financement. Une telle recherche ne pourra certainement pas continuer à être abordée exclusivement à titre privé par quelques rares scientifiques, parce que le courage des hommes s'y essouffle et parce que leurs moyens personnels sont insuffisants.

Je recommanderai cependant vivement d'éviter à tout prix de commettre à nouveau l'erreur de la « Commission Condon » aux U.S.A., c'est-à-dire de veiller à confier ce travail de recherche à des hommes connaissant déjà suffisamment bien le phénomène et « motivés » par son analyse, et non à des scientifiques intellectuellement vierges sur le sujet (on n'imagine pas, par exemple, de confier les difficultés de la biologie moléculaire à des astrophysiciens sous prétexte que leur objectivité sera plus grande !).

C. P.

MISSOURI (suite de la page 7)

« Nous avons une description de lueurs d'origine inexplicable qui reviennent dans les cieux, survolant un espace de 100 miles de diamètre du Missouri Sud-Est, tant à basse qu'à haute altitude, depuis le 6 avril (la date où l'équipe de Rutledge a commencé cette enquête jusqu'à présent).

« Les lumières s'allument et s'éteignent dans le ciel bleu ou noir, et aucun objet matériel n'est visible, à l'exception des observations télescopiques nocturnes où l'on devine un fuselage.

« Les lumières changent de couleur, variant du blanc à l'orange.

« Dans la plupart des cas, les lueurs se déplacent à la vitesse d'un avion normal — parcourant de 0 à 500 mph (1) mais, dans de rares cas, on a observé une tache lumineuse se déplaçant à une vitesse défiant l'imagination : des milliers de mph.

« Les lueurs sont de dimensions telles qu'elles nécessitent un espace de 13 pieds entre elles, lorsqu'elles apparaissent en vol de conserve ou en formation. Cela signifie que les lueurs elles-mêmes sont considérablement plus petites que cet espace ».

Pour faire ces estimations de la vitesse et des dimensions des lumières, Rutledge a utilisé les données de la triangulation recueillies par son équipe de six hommes, le temps d'exposition des photographies, les observations aux jumelles et au télescope de 800 mm, ainsi que sa propre expertise scientifique.

(1) Miles per hour.

Voici peut-être le plus étonnant commentaire de Rutledge :

« Nous sentons, au sein de cette équipe d'enquêteurs, que les lueurs ont réagi en notre présence à cause de leur trajectoire et de leur réaction vis-à-vis de nos positions.

« Je sens que ces lumières sont contrôlées, parce qu'elles ne semblent pas suivre une route erratique. La quasi-totalité des lueurs observées ont suivi une trajectoire N-S et, au besoin, ont obliqué dans la direction S-O.

« Elles semblent, en outre, s'éteindre ou se déplacer comme nous le faisons.

« Je mets une caméra en batterie et la lumière va s'éteindre. Je braque un projecteur dans la direction d'une lueur et elle modifie son vol. C'est arrivé trop souvent pour n'être que coïncidence (...) ».

(Le professeur Rutledge va se livrer à plusieurs observations et notamment en avion, où il observe une formation de lueurs le vendredi 11 mai à 8:10).

(...) Le 21 mai, Rutledge, quatre étudiants et le docteur James E. Sage, un électronicien, professeur à la Southeast Missouri State University, entamèrent deux semaines « d'observations à plein temps ».

Près de Farmington, le jeudi 24 mai, Rutledge observa « une lueur fulgurante traversant le ciel en direction de l'O ».

« Je n'ai pas l'impression qu'il s'agissait d'un des feux d'un avion, car le « flash » fut trop court », dit-il.

« Quand je portais les jumelles à mes yeux, les éclairs lumineux bondissaient en zig-zag de haut en bas, dans le champ de 7° des jumelles.

« John Wilson, un étudiant et des physiciens confirmèrent mes observations aux jumelles.

« Je posais celles-ci sur le toit de ma voiture, et levais les yeux vers les lumières zigzagantes. Après quelques secondes, je remarquais la présence de lignes électrifées. Elles étaient parfaitement stables, ainsi je sus que les bonds des lumières ne résultaient nullement du mouvement des jumelles.

« J'ai fait, sous toutes réserves, des estimations de la vitesse moyenne nécessaire aux lueurs pour sauter d'une position à l'autre dans le champ optique des jumelles. Les flashes lumineux se produisaient approximativement une fois à la seconde.

« En fonction de ces évaluations, la vitesse de la lueur était d'environ 2 000 à 9 000 mph.

« Les oscillations diminuaient au fur et à mesure que la lueur s'éloignait ».

Cette même nuit, près de Piedmont, les quatre autres membres de l'équipe avaient établi deux postes d'observations. L'un était situé sur une éminence de 713 pieds, au S de Piedmont, que les habitants nommaient « City Dump », ou plus simplement « The Dump ». L'autre se trouvait à la tour d'incendie du Mont Mudlick, une tour de surveillance du service U.S. des Eaux et Forêts, à l'E de Piedmont.

D'après les éléments recueillis par Sage et les trois autres observateurs, Rutledge dit que :

« A 9:37 pm, une lueur s'allume à environ 6 miles au S-E de City Dump. Elle se mit en mouvement et passa entre City Dump et Piedmont, devant laquelle elle stoppa, à 9:39 pm, à 1/2 mile au N-E de City Dump, où elle s'éteignit.

« Les mesures de triangulation faites depuis les deux points d'observation (2 mesures : azimut et hauteur sur l'horizon à chaque poste) indiquaient une altitude de 3 500 pieds à 9:37. Quand la lumière s'éteignit, l'altitude était de 310 pieds. La vitesse moyenne pendant cet intervalle de 10 minutes était de 207 mph.

« Un spectroscope (destiné à mesurer les fréquences électromagnétiques supérieures à 1 800 mégacycles) se trouvait là et n'émit aucun signal. Les observateurs n'entendirent aucun son durant le mouvement de la lumière. »

La nuit suivante, vendredi 25 mai, les lueurs — ou quelque chose — ont causé ce que Rutledge appelle « le comportement aberrant de l'appareil de mesure électronique de Sage ».

Rutledge raconte :

« Le docteur Sage se trouvait au poste d'observation de « City Dump » avec un étudiant, Steve Huffman, et deux physiciens, Mike Mudd et Drake Kambitch, se trouvant à la tour Mudlick, située à 12 000 miles au N-E de « City Dump ».

Ils synchronisèrent tous les quatre leur montre sur une station de radio juste avant 9:43.

« A ce moment, le docteur Sage observa ce qu'il décrit comme « une lumière aussi grosse qu'un ballon de basket » se déplaçant entre les arbres.

« Aussitôt, l'équipe commença les mesures de triangulation et les données furent transmises par radio d'une station à l'autre toutes les 15 secondes.

« La lumière était à 16 miles de « City Dump » quand la première mesure de triangulation fut effectuée. Elle se dirigeait vers le S à une allure moyenne de 309 mph. Au bout de 2 minutes, elle prit un virage à 90°, en direction de « City Dump » et sa vitesse s'éleva à 325 mph.

« L'équipe communiquait sur des émetteurs à fréquence de 37,1 mégacycles que les gens de la protection civile nous avaient fournis. Quand la lumière prit son virage, les parasites étaient très intenses.

« Les observateurs dans la tour virent en dernier la lueur à 9:46 pm.

« Le docteur Sage observa la lueur jusqu'à 9:50 de « City Dump ». Il prit une photo de celle-ci à ce moment et elle s'éteignit immédiatement.

« 10 minutes plus tard, l'oscilloscope raccordé au spectroscope à « City Dump » commença à se comporter d'étrange manière.

« La fréquence de la perturbation variait de 50 à 190 mégacycles. Le traceur oscillait sur l'écran, indiquant la modulation d'amplitude (1).

« En fin de compte, l'intensité variait périodiquement.

« Les tracés de fréquence, qui sont normalement verticaux à la source de la transmission, traversaient l'écran de l'oscilloscope en zig-zag, de gauche à droite.

« Le docteur Sage vérifia si le générateur qui alimentait l'oscilloscope n'avait pas de sautes de fréquence et contrôla le voltage à la sortie de ce même générateur : il ne décéla aucune variation.

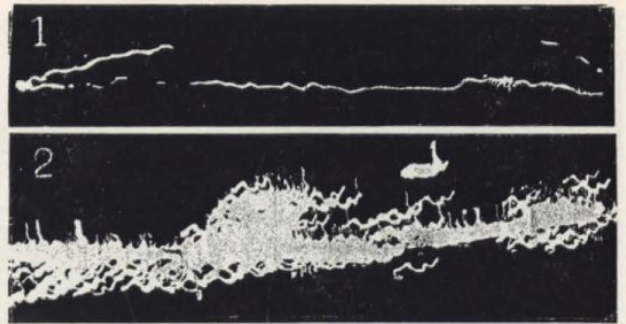
« Une semaine plus tard, il s'efforça de reproduire ce tracé aberrant et n'y parvint pas.

« Le docteur Sage s'entretint avec deux experts militaires en appareils de mesure électronique, qui lui exposèrent que le traceur de l'oscilloscope pouvait avoir indiqué une fréquence radio se rapprochant du signal utilisé pour brouiller les radars ennemis ».

(1) Note de René Ollier : les données recueillies au cours de ces observations orientent le travail des chercheurs, dans le domaine de la détection surtout. Il est dommage qu'il n'ait pas été fait usage d'un spectroscope optique.

« Voici comment furent prises les photos du ciel... ».

Harley D. Rutledge considère que les deux photos reproduites ici sont les plus extraordinaires parmi toutes celles prises au cours de ses sept mois d'études.



La photo n° 1 a été prise au télescope à basse altitude et représente le vol caractéristique de l'une des lueurs. Le temps de pose est de 4 secondes sur un appareil de 35 mm, monté sur un télescope de 800 mm sur trépied. La photo est prise de 18 m, depuis le sommet d'une éminence de 713 pieds d'altitude, près de Piedmont, par Robert L. Adams, président du Club d'astronomie du Missouri Sud-Est (Southeast Missouri Astronomy Club).

La lueur se dirige vers le N, à une distance de deux miles de l'appareil photographique. En fonction de ces données, la taille de la lumière doit être de 10 pieds de diamètre vertical, mais rien ne permet, dit-il, d'assurer que la source lumineuse ne fait pas partie d'un objet plus grand. La lumière apparaît comme une simple lueur orange dans le ciel nocturne nuageux (pellicule utilisée Tri-X de 800 ASA).

La photo n° 2 a été prise au moment précis où une lumière orange, à gauche, dont la vitesse a été estimée de 250 à 500 mph, départ arrêté, survient.

Rutledge a pris cette photo le 24 mai, près de Farmington, sous un ciel couvert avec plafond de 10 000 pieds, en utilisant un appareil de 35 mm avec objectif de 50 mm. La distance appareil-lumière est estimée à 2 ou 4 miles. L'obturateur a été ouvert avant le passage de la lueur dans le champ de 43° de l'appareil et refermé après son passage. Rutledge précise qu'il ne pense pas que les vibrations de l'appareil aient pu causer le tracé zigzagant, à cause de l'uniformité de cette trajectoire durant la totalité des 30 secondes d'exposition...

(Traduction graphique des photos par F. L.).

N.D.L.R. — Nous soulignerons la constatation de cette équipe de scientifiques : nous sentons que le phénomène a réagi en notre présence, qui est l'indice d'un psychisme.

**FAITES DES ADHÉSIONS
AUTOUR DE VOUS
PLUS NOUS SERONS
NOMBREUX, MIEUX
VOUS SEREZ INFORMÉS.**



RAPPORT D'ENQUETE

FORRIERES (Belgique)

le 16 Août 1975

Enquête de M. Maurice MELOT

Témoignage de M. A. Paquet :

Forrières le 16 août 1975, 04:30 ciel serein, vent nul, température 15°.

Dans la nuit du 15 au 16 août, vers 04:30 (cinq heures après l'observation de son épouse), M. et Mme Paquet, tous deux réveillés, entendaient depuis déjà une demi-heure, comme le cri très puissant d'un oiseau qu'ils ne connaissaient pas (M. Paquet ayant toujours vécu à la campagne, peut sans coup férir, reconnaître le cri particulier des animaux nocturnes). Il le rapprocha à celui d'un hibou mais sans modulation. Ces « notes », si l'on peut dire, étaient émises toutes les quinze à vingt secondes. Puis un autre bruit insolite qui accompagnait le « cri » fut perçu, mais que le témoin ne put non plus reconnaître, cela remuait, tout proche.

Ces différents sons l'ayant rendu vigilant, il ouvrit définitivement les yeux en tournant la tête vers la fenêtre il aperçut une « chose » à la hauteur de son champ visuel. Se levant il s'approcha de la vitre et fut frappé de stupeur de voir une forme humaine se tenant, soit sur l'extrémité des branchages, soit sur ce qui lui parut hors de raison, sur les fils à haute tension (3 000 V.) passant entre les bâtiments et les arbres à 7 ou 8 m du sol dans la position semi-accroupie.

Le témoin dut vite réviser son jugement, car ce qu'il avait pris pour un singe évadé lui faisait à présent face, ou il lui sembla, se tenant debout, les bras légèrement levés et les jambes un peu fléchies probablement pour maintenir son équilibre.

Sa taille était d'environ 1,20 m, il était très bien proportionné, tête petite, bras et jambes fins, sans aucune difformité, ressemblant à un être humain de petite taille. Il devait posséder une isolation puissante pour lui permettre de résister aux 3 000 V. de même qu'une très grande légèreté car les fils n'avaient presque pas d'oscillations.

La silhouette ne se découpant pas sur un fond clair, M. Paquet ne put se rendre compte de la manière dont elle était vêtue. Se rappelant les dires de sa femme ainsi que la grande peur subie par celle-ci la veille au soir et ne voulant pas l'émotionner davantage il ferma la fenêtre et descendit au rez-de-chaussée quérir un phare portatif qu'il savait se trouver sur le comptoir. Cette manœuvre ne dura au maximum que 10 secondes et lorsque le témoin braqua le phare à l'endroit de son observation et balaya les alentours l'être avait disparu, à sa plus grande déception.

Ce qui a impressionné très fortement les témoins ce furent ces sons étranges, sur la même note du début à la fin, comme des signaux et qui cessèrent avec la disparition de l'être.

M. Paquet communiqua par téléphone son observation à la gendarmerie. A noter qu'à ce jour aucun article ni communiqué ne fut porté à la connaissance publique concernant un singe évadé Sans pouvoir affirmer quoi que ce soit, j'ai cru utile de vous transmettre cette observation qui n'a peut-être aucune relation avec celle faite la veille, mais la proximité de ces deux faits est troublante.

PHOTOS

(format carte postale)

Série N° 1 de 20 photographies concernant objets au sol, en vol, traces, portrait robot de l'occupant des MOC, corrélation MOC-failles géologiques (avec explication pour chacune).
17 F franco. En vente au siège de la revue, comme pour les abonnements.

ENQUÊTE Près de CAZALS

(Tarn-et-Garonne)

Début avril 1974

par M. GRAZIOLI

I — TEMOIGNAGE (avril 1974)

Témoin : M. Alby Edmond, marié, une fille.

Profession : professeur physique/chimie.

Date de l'observation : début avril 1974, 1^{er} ou 2^e mardi.

Lieu de l'observation : RN 607, après Cazals, 500 m avant d'arriver à « La Garrigue ». Carte N° 65 de I.G.N. (Coordonnées approximatives : 48,20 gr N - 0,50 gr E).

Heure : Il faisait jour mais le soleil n'était pas encore levé (en plaine, lever 05:15, mais valonné donc entre 05:00 et 06:00).

II — DESCRIPTION DE L'OBSERVATION

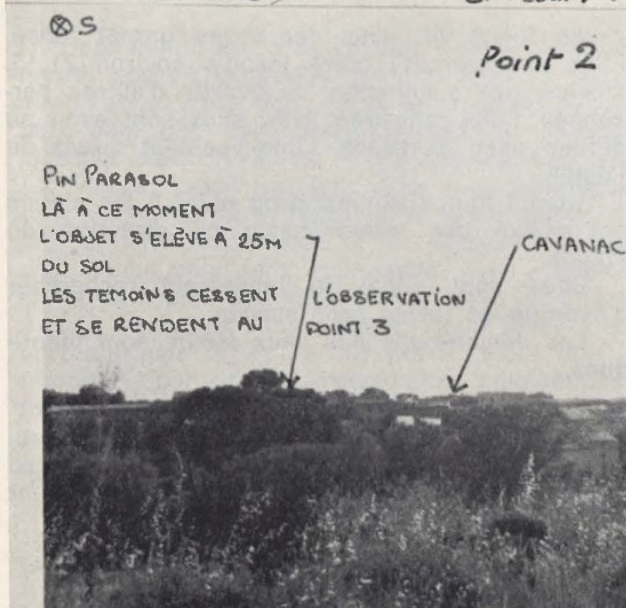
M. Alby se rendait de bonne heure à la pêche à la truite et, avant d'arriver à « La Garrigue », il aperçoit, en face (légèrement à gauche) de la route qui forme une partie droite de 300 m à cet endroit puis vire à gauche pour éviter les collines, une sphère de grande dimension qui était immobile à 20 m au-dessus d'une zone de terre apparente (où il pousse très peu de végétation).

Dimension estimée : diamètre sphérique de 5 à 10 m, estimation faite en comparant le diamètre apparent à la dimension de la route, couleur blanc mat (mais pas lumineux).

Particularité : un disque plat (sans épaisseur : mince), genre anneau de saturne, de la même couleur mais avec une partie annulaire noire plus étroite située au centre de la sphère.



branche brisée. (ancien).



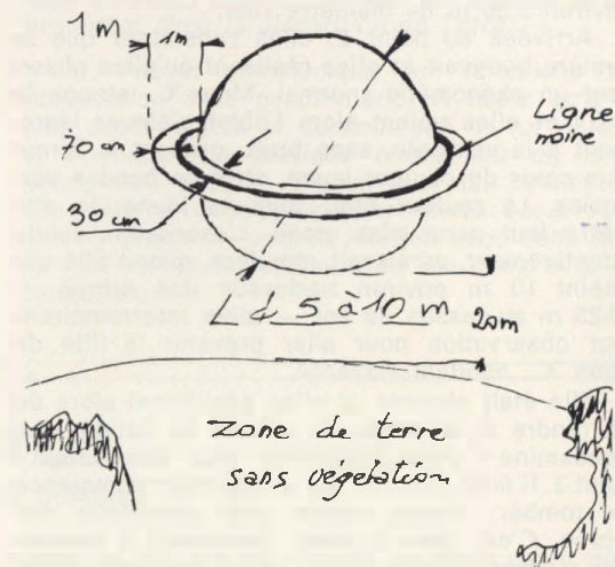
CAVANAC ENTRE LE 4 ET LE 7 JUILLET 1975

anciennes, le maïs dans un champ à proximité, moins développé, avait une explication naturelle. Nous ne saurons pas s'il y avait des traces, n'ayant pas pu localiser l'emplacement exact du présumé atterrissage.

FAIT PARTICULIER :

Le 10 octobre 1954, un dimanche vers 04:30, M. Vaissière, rentrant à Cavanac, a aperçu, du point 4 du plan, sur la route un engin ovale brillant très renflé qui s'éleva en faisant jaillir des étincelles. Le témoin, pris de peur, ne poursuivit pas sa route.

N.D.L.R. — Merci à M. Chevrel, jeune étudiant, qui a fait un excellent travail. Le phénomène est revenu au même emplacement et sur faille. M. Chevrel nous a adressé 28 observations méconnues de 1954 bien utiles. Bravo !



ENQUETE A NOIRMOUTIER (Vendée) - OBJET PRES DU SOL

par Patrice BERNARD

HISTORIQUE :

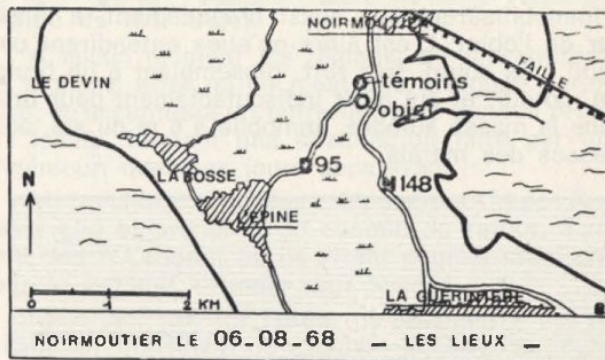
Un des témoins de cette observation, Mlle Sylvia Bonhomme, fut retrouvée le 4 avril 1975. Elle habite Boulogne, et vient périodiquement en vacances à l'île de Noirmoutier. J'avais déjà parlé à de nombreux amis de cette observation, qui date d'août 1968, en citant les noms des témoins, extraits des articles de journaux de l'époque, et certains m'ont dit connaître ces personnes. Je les recherchais donc depuis un certain temps, quand au cours des dernières vacances de Pâques, j'apprends par « hasard » que les deux témoins se trouvent sur l'île.

Signalement obtenu : elles sont blondes, à bord d'une Renault 5 jaune, immatriculée 92 (Hauts-de-Seine). Le 4 avril, mon frère aperçut cette voiture et la prit en chasse. Perdue de vue, il décida de rentrer pour m'annoncer la nouvelle, quand il retrouva la voiture en face de lui. Gesticulations conséquentes, et il m'amena Mlle S. Bonhomme au magasin où je travaillais, où je pus enfin l'interroger succinctement durant une heure.

LES FAITS :

Nous ne retiendrons pas les termes des journaux en ayant parlé à l'époque, pour nous baser uniquement sur ce que j'ai pu savoir au travers des déclarations de Mlle Bonhomme. Il est possible que je retrouve bientôt le second témoin de cette observation, Mlle Michèle Bouyer, de Nantes (44).

Les deux témoins se trouvaient donc sur l'île de Noirmoutier, et aux alentours du 6 août 1968 (à un jour près), revenaient de la Guérinière en auto-stop sur la N 148. Il était entre 1:00 et 3:00 du matin (1:30 selon les journaux). Elles furent donc déposées au croisement de la N 148 et de la D 95, route qui se dirige vers l'Épine, distante de 2 km, au travers des marais salants.



C'est une belle nuit d'été, le ciel est clair et étoilé. Les témoins s'engagent à pied sur cette route, quand à 200 m du croisement, derrière elles, elles distinguent haut dans le ciel, à leur droite, comme un « phare de vélo », couleur jaune, très brillant dans le ciel, qui se déplace en grands zigzags courbes, et qui s'approche des témoins. Il s'avance en descendant sur l'horizon, en grands virages sinusoïdaux, et en grossissant, devenant comme un « phare d'auto ». L'objet continue à descendre et à s'approcher, quand à environ 60 m des témoins, il s'immobilisa. Je rappelle que l'objet avait une forme sphérique, mais quand il s'est immobilisé, il a « sans doute changé de forme » car à l'arrêt les témoins virent une grosse masse sombre, en forme d'œuf aplati, possédant trois feux sur le côté (un orange et deux rouges ; ces feux étaient disposés en triangle et ne clignotaient pas ; le feu orange était situé au sommet du triangle). Le témoin ne s'explique pas cette « mutation », mais toujours est-il qu'elles étaient maintenant toutes deux en présence d'un œuf aplati. L'objet s'immobilisa donc, brusque-

(Suite page 14)



Intrigué, M. Alby pensa sur le moment à un objet particulier d'essai, mais connaissant bien la météorologie, et, comme l'objet était fixe et comportait un surprenant anneau, M. Alby se mit à accélérer pour aller voir sur place. Ainsi, il parcourut la moitié de la ligne droite le séparant de l'objet : c'est alors qu'il ne se trouvait plus qu'à 150 m que l'objet accéléra extrêmement vite (quasi instantanément) et disparut (suivant une trajectoire horizontale vers l'E), caché par les collines.

M. Alby eut l'impression très nette que l'objet avait fuit devant son arrivée et, par le fait, avait manifesté un comportement intelligent. (A cette heure il n'y avait pas de circulation sur cette petite route très retirée.)

Comme M. Alby connaissait bien les lieux il continua à accélérer pour aller voir de plus loin : 100 m après le virage il y a un point de vue d'où l'on peut observer vers l'E (direction prise par l'OVNI), mais il ne vit plus rien : l'objet avait disparu.

M. Alby continua donc sa route et ce n'est que plus tard qu'il pensa qu'une inspection de la zone sans végétation aurait pu être intéressante. (Il s'est d'ailleurs aimablement proposé de nous y conduire un jour.)

CONCLUSIONS DE L'ENQUETEUR

M. Alby Edmond est un témoin qui, de par sa profession et sa spécialisation scientifique, ne peut auprès des sceptiques que jouir de préjugés très favorables. Il n'est pas du genre à monter un canular et son avis personnel qui est d'avoir vu un objet réel matériel mais inconnu et utilisant une énergie de propulsion que nous ne connaissons pas.

Son observation, bien que de courte durée, est très précise et peut venir en confirmer d'autres.

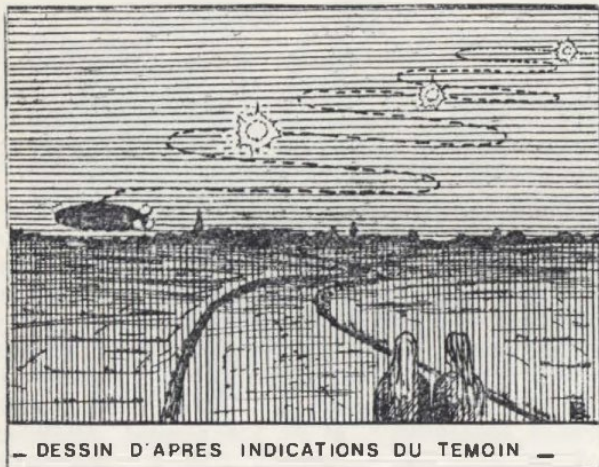
Pour ma part j'y accorde un crédit total.

A. GRAZIOLI

N.D.L.R. — Quoique cela fait plusieurs objets ressemblant à Saturne, décrits par les témoins, on aurait aimé savoir si M. Alby s'intéresse à l'astronomie.

NOIRMOUTIER (suite de la page 13)

ment, et les témoins eurent la sensation que l'objet les avait vues. Les témoins, qui avaient continué à marcher quand la boule jaune s'approchait, s'immobilisèrent eux aussi brusquement, à l'instar de l'objet. C'est alors qu'elles entendirent un bruit très sourd, très fort, ressemblant à un bruit de moteur, et qui avait indiscutablement pour origine la masse sombre, immobile à 6 m du sol, au-dessus des marais.



— DESSIN D'APRES INDICATIONS DU TEMOIN —

Les témoins immobiles éprouvent alors une peur très forte ; pas une panique, mais une peur qui les cloue sur place. L'objet reste là immobile environ une minute. Le bruit se fait toujours entendre, régulier et sans variations. Les témoins ont toujours très peur, et soudain, il part à une vitesse vertigineuse à la verticale, ne devenant plus qu'un petit point disparaissant dans le ciel, à 90°.

L'observation dura en tout environ 5 minutes. Les témoins ne savaient pas de quel côté se présentait l'objet, si c'était un disque vu par la tranche, ou une sorte de cigare, mais Mlle Bonhomme estima que c'était un œuf aplati, d'environ 50 cm d'épaisseur pour 2 à 2,50 m de long. Il est vraisemblable que l'objet était plus épais que l'a indiqué le témoin. Les petits feux sur le côté

étaient visibles sans doute uniquement d'un côté mais existaient vraisemblablement sur l'autre. De plus ils éclairaient le sol. L'objet n'était pas forcément à 6 m du sol, mais en tout cas, on pouvait loger une longueur égale à deux fois la longueur de l'objet sous celui-ci.

Disons que l'épaisseur de l'objet peut s'estimer entre 50 cm à 1 m, et sa longueur entre 2 m et 3,50 m, puisque cette dernière était égale à trois fois et demi son épaisseur. Le matin, les témoins allèrent à la gendarmerie, mais on leur fit gentiment comprendre que les effets de l'alcool étaient néfastes à toute bonne vision des phénomènes sûrement naturels. Il n'y eut donc pas d'enquête de la gendarmerie qui ne fit même pas de rapport d'enregistrement. En désespoir de cause, les témoins allèrent trouver un journaliste et c'est ainsi que l'affaire fut connue. Mlle Bonhomme m'a assuré n'avoir pas bu ce soir-là ; bien qu'il faille conserver un maximum de méfiance, je pense vraiment que le témoin interrogé m'a dit la vérité. Il n'y avait pas de traces. Mlle Bonhomme m'a dit, confirmant en cela le journal, qu'un de ses amis parisiens avait été témoin, exactement trois semaines auparavant, d'un phénomène parfaitement similaire. Ce jeune estivant, Yves Hamelin, était en vacances au camping de Charpy, aux Sableaux, à Noirmoutier, mais ce camping n'existe plus depuis quatre ans, et je n'ai pu retrouver l'adresse que ne connaissait pas Mlle Bonhomme. Je vais essayer malgré tout de retrouver le deuxième témoin, qui habite Nantes. De plus, un de ses amis aurait vu, on ne sait pas en quelle année, mais vraisemblablement en 68, sur la plage de l'Epine-les-Eloux, des petits humanoïdes noirs de 50 cm de haut ! Ce témoin, Daniel Morgaut, est, paraît-il, sérieux et revient souvent en vacances à Noirmoutier. Au cours de ce trop bref interrogatoire, je n'ai pas pu avoir d'autres détails, parfois à cause du manque de mémoire du témoin (cela fait tout de même sept ans) et surtout à cause du manque de temps. J'ai essayé comme on dit de « coincer » le témoin dans ses déclarations, mais je pense qu'elle m'a toujours dit la vérité, ou du moins ce qu'elle a réellement perçu du phénomène.

ENQUETE DU 2 MARS 1975 Dans la Région de QUIMPERLE (Finistère)

par MM. P. GIREAUDOT - Y. LE BIHAN et J.-L. BROCHARD (D.R.)

Lieu : Départementale 22, entre Quimperlé et Arzano.

Date : le lundi 4 novembre 1974.

Heure : vers 22:00.

Témoins : 1° M. et Mme Robert Corbihan (âgés de 52 ans).

2° Mme X... (anonymat demandé) (âgée de 45 ans).

Adresse : 1° Hôtel-restaurant « des Tilleuls », rue du Bourg-Neuf, 29130 Quimperlé.

2° 29152 Guilligomarc'h.

Profession : restaurateur.

Observation : de la voiture des témoins.

Nature : globe lumineux rouge vif.

COMPTE RENDU DE L'OBSERVATION

Le lundi 4 novembre 1974, M. et Mme Corbihan reconduisent chez elle Mme X... dans une

petite localité située à quelque 12 km au N-E de Quimperlé, Guilligomarc'h. M. Corbihan conduit ; à ses côtés, sa femme et, derrière, Mme X...

Depuis quelques instants, Mme Corbihan a remarqué le phénomène et est surprise que personne n'y fasse allusion dans la voiture... Alors qu'elle s'apprête à en faire la remarque, Mme X... s'écrie :

— « Vous avez vu : la lune rousse ? ».

A ce moment-là M. Corbihan, qui regardait jusqu'à présent sa route, se retourne vers la droite, car dira-t-il, « lorsqu'on se trouve sur cette route (qu'il emprunte pratiquement tous les soirs), d'habitude, c'est de ce côté qu'est la lune... Je n'ai rien vu. Aussi j'ai regardé vers la gauche, et j'ai vu, comme ma femme et Mme X..., cette chose ».

« C'était un globe, ovalisé sur sa partie haute, d'un rouge très vif ; un peu comme le soleil couchant ; mais les rayonnements en moins. Ce globe était de grandes dimensions, environ trois fois le soleil couchant... ».

— « Il semblait à la hauteur des arbres, à la hauteur des yeux de l'intérieur de la voiture ».

Le ciel n'était pas très dégagé, mais des étoiles étaient visibles. La nuit était assez noire et le globe se détachait très nettement dans le ciel. Le vent était quasiment nul, le temps sec.

M. et Mme Corbihan ne peuvent préciser à quelle distance exacte se situait le phénomène. Il leur sembla néanmoins assez proche (entre 500 m et 1 km tout au plus). M. et Mme Corbihan me préciseront que l'on pouvait évaluer la base du globe, au-dessus du sol, à une maison de deux étages.

Le globe avait un trajet rectiligne, régulier, sans aucune rotation (la partie ovalisée étant toujours à la même place, me confirmera M. Corbihan, qui se servira de cette partie du globe comme point de repaire tout au long de l'observation).

La couleur de ce globe, d'un rouge orangé, restera toujours soutenue, sans aucune variation. Brusquement, les témoins verront apparaître une forme triangulaire noire coupant la base de ce « globe ». Ce triangle noir restera jusqu'à la disparition du « globe » derrière ce qui parut être un nuage, aux témoins. M. Corbihan ne peut défi-

nir si effectivement le « globe » disparut derrière un nuage ou un écran de fumée... toujours est-il qu'il ne reparut pas.

Ce « globe » restera visible durant presque la moitié de leur trajet.

A aucun moment les témoins ne ressentiront le moindre effet, si ce n'est une profonde curiosité, qu'accentuera un entrefilet paru dans la presse locale, relatant une observation faite par un ingénieur, quelques jours auparavant.

M. et Mme Corbihan déposeront Mme X... chez elle et prendront le chemin du retour, s'arrêteront à l'endroit où ils virent pour la première fois le « globe » ; mais sans succès...

Mme X... reverra l'objet de la fenêtre de sa chambre, illuminant le clocher de l'église, puis brusquement tout disparaîtra, replongeant cette petite bourgade dans l'obscurité.

Interrogée à son tour, Mme X... me confirmera point par point le témoignage de M. et Mme Corbihan.

M. Corbihan me précisera que depuis le moment où il aura vu le phénomène, jusqu'à la disparition de celui-ci derrière un « nuage », sa vitesse fut constante, soit 60-70 km/h ; mais qu'à aucun moment il n'a pensé à s'arrêter, afin de mieux observer le phénomène.

Ils ne rencontrèrent aucune autre voiture durant leur trajet et le « globe » disparut un peu avant qu'ils ne traversent la localité d'Arzano.

Enquête à SURY-EN-VAUX (Cher)

par M. et Mme SAUTEREAU

Condensé par P. et M.-M. BERTHAULT

Lieu : Sury-en-Vaux (Cher), Lieudit Saint-Louis.

Date : juillet ou août 1974, vers 22:30.

Témoins : M. Augustin Naudet, 72 ans, son épouse 69 ans, agriculteurs retraités.

Météo : ciel clair - lune non visible.

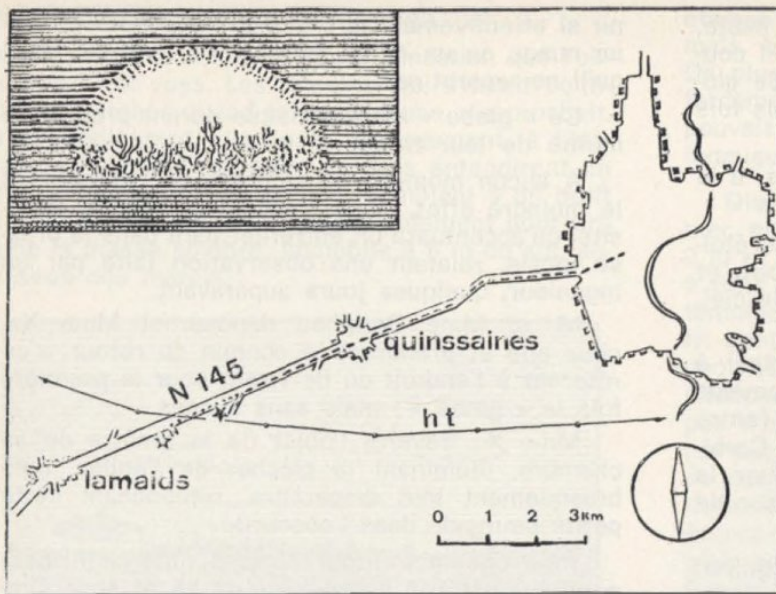
LES FAITS :

M. Naudet sort de chez lui pour prendre le frais. Ayant contourné sa maison, il se trouve en face d'un phénomène bien étrange. A environ 10 cm à bout de bras au-dessus de l'horizon se tient une lumière très brillante, bien plus grosse que la pleine lune. M. Naudet évalue subjectivement la distance à 10 km. Il regarde une ou deux minutes stupéfait puis il appelle sa femme qui a la bonne idée de prendre une paire de jumelles.

La lumière, d'un jaune or très brillant, a la forme d'un champignon, les contours sont flous. Mais cette lumière n'est pas stable. Elle ondule, diront les témoins, et fait mal aux yeux. Toute la surface du champignon peut être comparée à une étendue d'eau agitée par le vent. Plusieurs fois pendant l'observation, elle diminuera d'intensité ou plutôt la couleur ou devient plus terne. Le champignon s'est également mis en mouvement plusieurs fois, amorçant une lente descente



et remontant aussitôt à la même place. Les témoins n'ont pas donné de précisions sur les intervalles séparant ces mouvements et ces baisses d'intensité lumineuse. Ils n'ont rien remarqué de plus précis à l'aide des jumelles. L'observation durera de 30 à 45 mn et aucun bruit ne sera perçu. M. et Mme Naudet n'ont pas eu peur. Ils sont rentrés chez eux avant la disparition du phénomène. Personne dans le voisinage n'a remarqué qu'il se passait quelque chose d'étrange dans le ciel sancerrois ce soir-là.



Enquête entre QUINSSAINES et LAMAIDS (ALLIER)

par le groupe 03100

Références : 1 000 00D 180775. Enquête du groupe 03100.

Date : 1971 ou 1972.

Heure : 03:00 ou 04:00.

Lieu : Entre Quinssaines et Lamaids (Allier).

Témoïn : M. X... (anonymat exprimé).

LES FAITS :

Cette nuit-là, malgré une absorption « habituelle » de somnifères, le témoin ne parvenait pas à trouver le sommeil. Vers 01:00, il se leva, s'habilla et partit droit devant lui en remontant l'avenue Jules-Guesde qui correspond à la N 145 dans la traversée de Montluçon. Le temps était particulièrement doux et le témoin se souvient que, bien que légèrement vêtu, il ne ressentit aucune fraîcheur. Très nerveux, il marcha d'un bon pas et, sans raison, en pratiquement DEUX heures il parcourut plus de 10 km le long de la N 145. Il avait traversé Quinssaines depuis un bon moment et arrivait en vue de Lamaids, il se trouvait dans la dernière descente avant cette agglomération dont il distinguait parfaitement la silhouette au sommet de la ligne de crête à l'horizon. C'est alors que son attention fut attirée par une lueur orangée, vive, mais non aveuglante, immobile au niveau du sol à quelques centaines de mètres à gauche de la route. Il ne se souvient plus de quel côté de la chaussée il marchait, mais lorsqu'il prit réellement conscience de la présence du phénomène, il se trouvait sur l'accotement gauche, incapable de dire s'il avait ou non traversé la route pour y parvenir.

Cette lueur provenait du sol (?). Il s'agissait d'un dôme hémisphérique de lumière, ne rayonnant pas et n'éclairant pas le paysage alentour, et dont la base était dissimulée derrière des haies à environ 200 m du témoin. Ce dôme était plus volumineux qu'une meule de paille, il dépassait très nettement au dessus des haies et pouvait donc avoir une hauteur de 5 à 6 m et une largeur de 10 à 12 m. Ses contours étaient légèrement flous mais anormalement visibles. La zone de lumière et la zone d'ombre de la nuit étaient parfaitement séparées, comme si la lumière restait groupée autour de sa source, ne s'en éloignant

pas au-delà d'une certaine limite, comme prisonnière sous une cloche invisible. Mais en aucune façon le phénomène n'évoquait quelque chose de matériel. Aucun mouvement n'était perceptible, toutefois, l'ensemble changeait sans cesse de couleur tout en restant dans les tons orange. Le changement de couleur se faisait de façon progressive mais rapide et affectait tout l'ensemble. Toutes les couleurs donnaient l'impression d'être mono-chromatiques et celle qui était la plus fréquente était comparable à celle de la vapeur de sodium. Les haies se découpaient très nettement en ombres chinoises dans la portion qu'elles interposaient entre le témoin et le phénomène, mais elles n'étaient pas éclairées. Aucun bruit ne fut perçu.

Le témoin, déjà au courant des phénomènes OVNI (lecteur de LDLN) décida d'aller voir de plus près de quoi il retournait. Il sentit que le phénomène était anormal mais ne le rattacha pas immédiatement aux OVNI. Justement, à gauche de la route et faisant un angle aigu de 30 à 40° avec elle, se trouvait un chemin goudronné semblant, à son départ, orienté vers le phénomène. Le témoin s'y engagea. Il put alors constater que le phénomène se trouvait à droite de l'axe du chemin, donc compris dans l'angle aigu formé par la N 145 et le chemin. Marchant d'un pas rapide et sans prendre de précautions (avancer courbé derrière les haies sur la pointe des pieds... par exemple), il s'approcha de la masse lumineuse. Aucun changement ou mouvement de la part du phénomène ne fut noté et il n'émanait de ce dernier aucune impression de danger ni aucune sensation de menace.

Le témoin avait parcouru environ la moitié de la distance qui le séparait du phénomène lorsque BRUSQUEMENT, IL FUT ASSAILLI PAR UNE PEUR VIOLENTE, IRRATIONNELLE ET COMME PROJÉTÉE PAR LE PHÉNOMÈNE ! Ce fut d'abord une peur PHYSIQUE (contractions musculaires, hérissément du système pileux, « froid dans le dos », accélération du rythme cardiaque...) et incompréhensible puisqu'en même temps, il se rendait compte en réfléchissant QU'IL N'AVAIT AUCUNE RAISON D'AVOIR PEUR. Son esprit ne comprenait pas la

réaction de son corps. Il s'immobilisa car il se sentit bientôt gagné par la peur PSYCHOLOGIQUE provoquée, elle, par sa peur physique incompréhensible. Cette peur tourna à la panique, et, effectuant un rapide demi-tour, il partit au pas de course (sans toutefois courir à perdre haleine). Quand il parvint à la route, SES PEURS l'avaient quitté, il se sentit même assez calme. Il se retourna, constata que le phénomène était toujours présent et inchangé. Il constata alors que la nature entière était totalement et anormalement silencieuse (aucun chant de grillon, aucun croassement, aucun hululement...) mais il ne put préciser à partir de quand ce silence s'était établi, ni quand il prit fin.

Il reprit alors calmement la route de Montluçon mit encore deux heures pour parcourir les 12 km parcourus à l'aller et fut de retour chez lui à l'aube. Il ne se coucha pas.

Par la suite, il ne souffrit d'aucun trouble physiologique, si ce n'est une certaine difficulté à trouver le sommeil, mais dont il souffrait déjà avant son observation. Le lendemain, il eut envie de retourner sur les lieux pour voir s'il n'aurait pas subsisté des « traces », mais il ne trouva pas l'occasion de le faire... pas plus que par la suite.

DISCUSSION

HISTORIQUE :

Ce témoignage fut découvert, par hasard, par un membre du groupe 03100 qui interrogeait pratiquement systématiquement toutes les personnes qu'il rencontrait.

LE TEMOIN :

Il s'agit d'un libraire d'une trentaine d'années, cultivé et grand amateur de science-fiction, assez au courant du phénomène OVNI, L'auto-analyse de sa peur fut tout à fait remarquable, précise et « objective » si tant est que l'on puisse parler d'objectivité en de telles circonstances, et témoignant de très honnêtes connaissances en psychologie.

Le témoin nous apprit encore qu'âgé d'une huitaine d'années, dans les années 1953 à 1955, il avait pu observer une manifestation OVNI « de peu d'intérêt » selon lui. Un soir, vers 21:00, alors qu'il habitait à Fontbouillant, juste avant de se coucher, il vit se déplacer dans le ciel un point lumineux rouge intense, comme un feu d'avion. Sa vitesse angulaire était très importante : 90° en 4 ou 5 secondes parcourus en ligne droite selon une trajectoire E.O. L'objet s'immobilisa alors brusquement puis, au bout d'un instant, repartit selon une trajectoire formant un angle à 30° avec la précédente.

LES LIEUX :

Nous abordons là un point extrêmement délicat de cette affaire déjà déroutante. Il ne nous fut pas possible de nous rendre sur place avec le témoin qui est seul à tenir sa librairie et qui est très pris.

Toutefois, les précisions quant à la localisation de l'endroit étaient précises et le témoin catégorique à leur sujet. Elles sont les suivantes :

1) Dans la dernière descente avant Lamais, ce village étant visible depuis l'endroit.

2) Un chemin : a) goudronné, b) faisant avec la route un angle de 30 à 40°.

Munis de la carte d'état-major, nous nous sommes rendus sur place, façon de parler car l'endroit ainsi décrit N'EXISTE PAS.

Le seul chemin à gauche avant Lamais (dans la descente) est un chemin de terre PERPENDICULAIRE à la route.

Il existe bien un tel chemin (goudronné et angle) juste entre Quinssaines et Lamais, chemin rejoignant les lieuxdits Tessat et Le Roulet... puis Viersat, mais du départ de ce chemin, il est impossible de voir Lamais.

Alors, que penser de tout cela ? Nous n'en savons rien. Tout ce que nous pouvons dire c'est que le témoin est sincère et ce qu'il nous a raconté correspond très exactement à la « réalité » qu'il a vécue... Malheureusement, il se trouve que cette « réalité » ne correspond pas à LA réalité.

Personnellement, nous avons « résolu » ce mystère en envisageant comme lieu de la rencontre le chemin goudronné allant à Tessat, partant du principe que le témoin a vécu la « réalité » du chemin goudronné à 30° et que, dans la nuit, il a pu être abusé, croyant voir sur la ligne d'horizon proche les maisons d'une agglomération se situant à plusieurs kilomètres de là et non visibles depuis l'endroit. C'est là une solution sécurisante, mais est-ce la bonne ?

Dans cette éventualité, notons qu'une ligne à haute tension passe à 1 km au S de l'endroit présumé de la présence du phénomène lumineux. Pas de faille géologique dans la région.

L'ENQUETE :

Confronté à la « non-existence » de l'endroit décrit, le témoin avoua sa totale incompréhension, constata l'impossibilité de cette partie de son témoignage, mais ne revint pas sur ses déclarations.

Interrogé sur ses activités pédestres et nocturnes, il nous avoua qu'il aimait la marche, que souvent, quand il ne parvenait pas à trouver le sommeil, il allait faire un tour, mais que jamais, au grand jamais, il n'allait à de telles distances, surtout pas le long d'une route aussi rectiligne et monotone que la 145. Là encore, il fut incapable de nous expliquer son comportement et il ne comprenait pas lui-même ce qui l'avait poussé à agir ainsi. Lorsque nous lui demandâmes s'il n'avait pas l'impression qu'il aurait pu être « poussé par une volonté extérieure » à se rendre en ces lieux, il nous fit remarquer qu'il s'attendait à ce que l'on finisse par lui poser cette question, mais qu'il était là encore, bien incapable d'y répondre.

Précision

Sur la page 23 du n° 149, il a été publié un graphique où il était indiqué que le relevé avait été fait par l'équipe Bouchet, Demaille, Poueyda-

ban... et Cie. Pressé par le temps, je n'avais pas retrouvé le nom du quatrième partenaire, qui voudra bien m'en excuser. Il s'agit de Mlle Christine Bihoue. Avec toutes mes excuses pour cette absence de mémoire.

F. L.

EN SAONE ET LOIRE

Enquête de M. Pierre DUMONT

Récit de M. Pascal Trullard.

Dans la nuit du vendredi 13 au samedi 14 juin 1975, vers 2:00 du matin, partant de Fretterans (Michelin n° 70, pli 3) je me rendais à la pharmacie de Pierre-de-Bresse chercher des médicaments pour ma femme.

Le ciel était bien dégagé (je n'ai pas fait attention s'il y avait la lune ou pas ; N.D.L.R. : elle était couchée à 22:23 TU), lorsque j'aperçus une lumière dont je me rapprochais en roulant. J'arrive au plus à 250 m d'elle et je ralentis pour mieux l'observer. Elle ressemblait exactement au soleil, rien n'est plus facile à imaginer. De contour bien défini, son diamètre devait être de 50 à 60 cm, d'une couleur entre le jaune et l'orange pâle. La lumière qu'elle émettait avait la même couleur. Je la situais sans erreur possible à 3 ou 4 m du sol. Il n'y avait pas de feux clignotants, rien d'autre que cette boule.

Je poursuivis ma route et, de très loin, pratiquement sur près de 3 km, je voyais encore cette boule. En arrivant à la pharmacie je racontais à mon ami le pharmacien ce que je venais de voir et je repris ma route vers Fretterans vers 2:30. Je revis encore la boule au même emplacement, toujours immobile, elle n'a jamais bougé lors de mes observations. Le Doubs passe à 4 km, il n'y a pas de voie ferrée, mais une ligne à haute tension.

Enquête difficile, nous dit M. Dumont, du fait de la mauvaise volonté du témoin et de son père, présent à l'entretien, qui avait d'abord déclaré que son fils était absent !

Récit de M. Régis TRULLARD.

C'est le frère du premier, nettement plus sympathique et plus « causant ». Son observation a eu lieu la nuit suivante. Il est âgé de 21 ans.

Avec un ami, qui conduisait sa 4 L, nous revenions du bal et ayant en mémoire l'observation qu'avait fait mon frère la veille, je cherchais des yeux la boule en question, lorsque je l'aperçus à environ 1 km de moi, juste devant une maison, à 3 m du sol. Ce qui me fait dire qu'elle était si

basse c'est que je voyais l'horizon et il n'y avait aucun doute qu'elle n'était pas dans le ciel. Elle ressemblait au soleil, son diamètre devait être de 2 m.

Lorsque j'ai aperçu la boule la première chose que j'ai faite a été de regarder l'heure : il était exactement à ma montre 2:12.

Contrairement à ce qu'a fait mon frère, on s'est arrêté, ou plus exactement mon camarade en voulant faire marche arrière dans un petit chemin, la peur sans doute fit qu'il cala, les phares s'éteignirent. Il m'a semblé alors que la lumière de la boule rentra à l'intérieur de la voiture, mais je ne peux rien affirmer, par contre la maison qui se trouvait derrière était toute illuminée et je distinguais même les volets. La lumière était intense mais non aveuglante, surtout dessous et par côté. Elle était absolument immobile, et elle n'a jamais changé de place au cours de l'observation. Je n'ai entendu aucun bruit. Les blés ondulaient vers la boule, mais je pense que cela venait du léger vent qui soufflait à cet instant. Pensant que la glace de la voiture pouvait déformer ma vision, je suis descendu, mais je voyais la même chose. On l'a observé environ 30 secondes.

J'ai eu comme des tremblements. Je ne sais pas si c'est la peur, la nuit je n'ai pas pu dormir.

Il a été impossible à M. Dumont de faire préciser l'emplacement des deux observations, face à un manque de coopération évident. Si les lieux sont voisins, il se pourrait que les lieux de stationnement soient différents.

N.D.L.R. — Ici, comme dans certaines enquêtes, on se rend compte que le phénomène stationne un certain temps sur les mêmes lieux. Le manque de coopération ou la négligence des témoins font que ce stationnement passe le plus souvent inaperçu. Ainsi à Rabastens, après l'affaire de Mme Loncan, celle-ci nous a raconté que les boules, durant une quinzaine de jours, étaient l'attraction du village, qui allait les voir durant la nuit !...

Condensé de l'observation du 24-08-74 à GIROMAGNY

Enquête LDLN BELFORT

Samedi 24 août 1974, vers 4:25, M. Gilbert Boulange, 42 ans, ouvrier chez Peugeot, habitant le quartier des Planchettes à Giromagny (90), ouvrait les volets de la cuisine, donnant vers l'E.

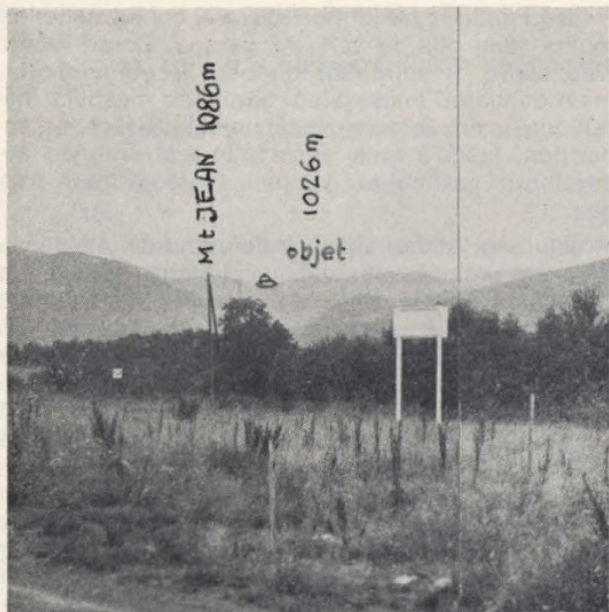
Il découvre un paysage valonné, borné à l'horizon par les contreforts des Vosges. Tout le paysage est noyé dans la brume et les nuages, très bas, effacent le haut des monts. A cette heure, il fait encore sombre.

Il aperçoit bientôt, vers le N-E (gisement 40°), six lumières oranges, alignées sur une droite et couvrant une longueur apparente de 10-11 mm à bout de bras. Pensant tout d'abord à des feux, le témoin observe ces lumières pendant une minute ou deux puis, se rendant compte qu'il n'en est rien, va chercher une paire de jumelles 8 x 30,

de fabrication soviétique, qu'il dirige vers les lumières.

Il découvre alors un objet de forme biconvexe, avec à la partie supérieure une coupole demi-sphérique. Les extrémités de l'objet n'étaient pas visibles du témoin et les six feux oranges étaient alignés sur une ligne droite à la partie inférieure de l'objet. Ces six feux étaient circulaires et le témoin ne vit pas de faisceau de lumière partir de ceux-ci. L'ensemble de l'objet était de couleur gris métallique clair.

Une voiture, que le témoin ne verra pas, ni ses passagers, s'arrêta près du passage à niveau proche de la maison du témoin, et masqué par une autre maison. Les deux passagers, descendus du véhicule, discutèrent vivement sur l'objet qu'ils

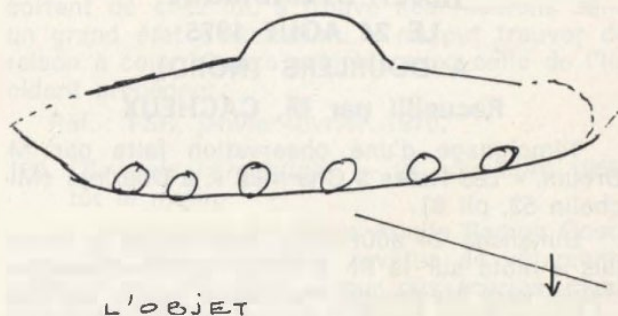
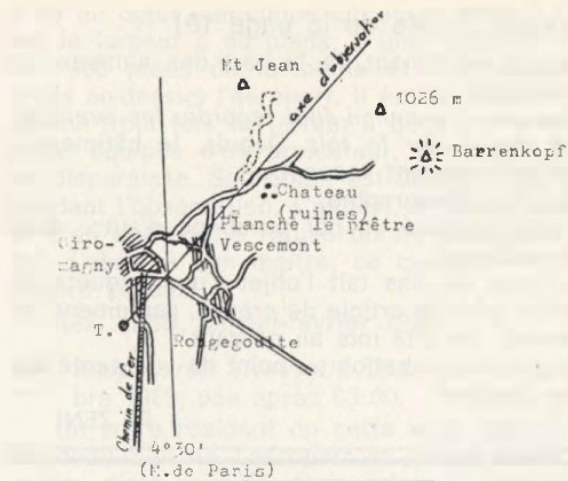


voyaient. Leurs voix s'entendaient parfaitement dans le silence du petit matin.

Vers 4:35, les deux automobilistes remontèrent dans la voiture, allumèrent les phares et mirent le contact.

Au même moment l'objet qui, jusque-là, était resté parfaitement immobile, s'inclina sur la droite d'un angle d'environ 15° et partit en diagonale, la direction d'avancement étant perpendiculaire au plan de l'objet. Ce dernier disparut rapidement dans les nuages.

L'étude de la carte nous permet de définir une fourchette de distance — maximum : 6 à 7 km — et d'altitude, c'est-à-dire entre 500 m et ± 100 m.



Le site de l'objet (c'est-à-dire sa hauteur sur l'horizon) étant, avec une bonne précision proche, de 4° .

Cette observation est à rapprocher de celles de mars 1974 au Mont Jean, à quelques kilomètres de là.

FLAVIGNY (Meurthe et Moselle)

Enquête de M. Philippe LECLERT

FLAVIGNY (54). Juillet 1973.

Témoins : Viviane Gineste (14 ans), apprentie compositrice typo, et sa sœur Maryse (13 ans).

Météo : nuit très chaude, des nuages mais ciel étoilé.

Lune : premier quartier.

Lieu de l'observation : les deux filles se trouvent au lit, dans une chambre qu'elles partagent avec leurs parents.

Il est environ 22:30 quand, par la fenêtre restée ouverte et à travers les volets clos, leur attention est attirée par un sifflement. — Elles ne peuvent pas préciser si le bruit les a réveillées ou simplement tirées de leur calme, précédant le sommeil —. Le sifflement ressemble à celui d'un auto-cuiseur, très puissant et très aigu. Elles se lèvent ensemble en faisant attention de ne pas réveiller les parents (dommage qu'elles aient réussi !). Elles ouvrent les volets et observent un petit point lumineux, loin dans le ciel. Il se déplace très vite entre les étoiles et les deux filles pensent à une étoile filante : elles font un vœu. Puis aussitôt, elles découvrent un objet insolite qui stationne au-dessus du toit de la maison d'en face. Comment leur regard n'a-t-il pas été attiré par l'objet le plus imposant ? Peut-être s'est-il matérialisé soudainement ? Les témoins ne peu-

vent préciser davantage.

L'objet a la forme d'un quartier d'orange, mais les bords sont plus anguleux. Il est long, étendu et émet une lumière vert pâle, donc peu de luminosité ; les contours sont légèrement flous, la lumière englobe tout l'objet. La longueur de l'objet est estimée à environ 4 m ou 4,50 m. La distance séparant l'objet des témoins est de 30 m. Il n'y a pas de hublots ou autres détails. L'habitation qui se trouve au-dessous mesure une dizaine de mètres de hauteur et la distance entre le toit et l'objet est estimée à 3 m.

Au bout de trois ou quatre minutes d'observation, le sifflement s'accroît. L'objet semble tourner sur lui-même à une vitesse assez élevée. La couleur vert pâle passe alors au jaune très intense.

L'objet s'éloigne rapidement, ce n'est plus qu'une boule lumineuse dans le ciel. Les témoins ne semblent plus se rappeler comment la disparition a eu lieu ; ils pensent que l'objet a disparu derrière un nuage.

Remarques

— Les parents ont entendu un sifflement identique la nuit précédente mais ne se sont pas levés.

(Suite page 20)

FLAVIGNY (suite de la page 19)

- Aucun affolement de la part des animaux du voisinage.
- *Personne n'a pensé aller regarder les éventuelles traces sur le toit.* Depuis, le bâtiment a été entièrement reconstruit.
- Pas de photographie.
- L'objet n'a été vu par personne d'autre dans le voisinage.
- L'affaire n'a pas fait l'objet d'une enquête de police ou d'un article de presse, seulement les parents ont été mis au courant.
- Aucune perturbation au point de vue santé sur les témoins.

F. ZENI.

OBJET CYLINDRIQUE LE 24 AOÛT 1975 A DOURLERS (NORD) Recueilli par M. CACHEUX

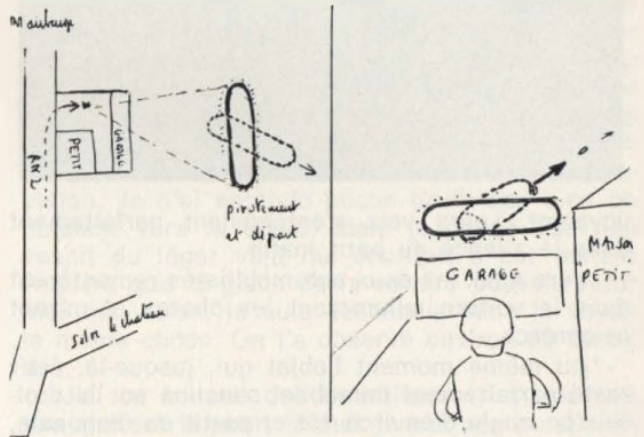
Témoignage d'une observation faite par M. Drouin, « Les Haies à Charmes », à Dourlers (Michelin 53, pli 6).

Dimanche 24 août 1975, vers 20:00, je circulais à moto sur la RN 2, dans le sens Avesnes-Helpe, vers Maubeuge. Parvenu à 200 m du lieu-dit « Les Trois Pavés » (carrefour RN 2 et route de Solre-le-Château) j'ai obliqué à droite pour pénétrer dans la cour de la maison de M. Petit, chez qui je me rendais.

Je venais de couper le moteur ; j'étais encore sur ma moto, lorsque j'aperçus en face de moi, juste au-dessus du toit du garage qui fait le fond de la cour, un objet en forme de cylindre, aux extrémités arrondies (comme un étui à cigare), en suspension dans l'air à une hauteur que j'estime à quelques dizaines de mètres du sol, et à une distance d'environ 200 à 400 m de moi.

De l'endroit où je me trouvais, l'objet semblait moins long que le toit du garage. D'une teinte très claire, il scintillait ou oscillait légèrement, m'en donnant l'impression. Semblant d'aspect métallique clair. Je suis resté immobile face à l'apparition, jusqu'à mon départ. Je n'ai entendu aucun bruit particulier, portant toujours mon casque.

Au bout d'une dizaine de minutes, l'objet a effectué un pivotement pour prendre un axe en angle aigu par rapport à la direction d'observation, puis il a disparu rapidement, en moins de 15 secondes. Les chiens de la maison sont restés silencieux.



N'OUBLIEZ-PAS DE NOUS FAIRE PARVENIR

**TOUS LES RAPPORTS D'OBSERVATIONS
DONT VOUS POUVEZ AVOIR CONNAISSANCE. MERCI !**

UN NOUVEAU CATALOGUE :

Les effets des M.O.C. sur les animaux, oiseaux et créatures plus petites

par GORDON CREIGHTON

(Suite 12 et Fin)

(Extrait de FLYING SAUCER REVIEW, Vol. 16, N° 1 et suivants
et publié avec son accord — (Traduction : Pierre DE LORMONT)

191. *Cannes-La Bocca, Alpes-Maritimes (France)*
— nuit du 20 au 21 juillet 1969.

Ne parvenant pas à s'endormir, la jeune Joëlle Murat lisait dans son lit. Vers 1:00 du matin, elle entendit un bruit, comme si quelqu'un frappait contre le volet. La chienne, un berger allemand, se mit à aboyer et, très agitée, ne paraissait pas dans son état normal. La petite Joëlle appela son frère, âgé de 18 ans, et ils sortirent, accompagnés de la chienne.

Ils constatèrent la présence d'un objet flottant au-dessus d'un rosier, situé à 5 m de la porte. Il s'agissait d'une sphère d'un diamètre apparent semblable à celui d'une assiette. Elle était lumineuse sans pour cela éblouir, d'un éclat vif et blanc. Elle était striée horizontalement de

fines rayures noires et parallèles, très nettes, et barrée verticalement au milieu d'une large bande noire. Les deux jeunes gens ont eu très peur et sont rentrés précipitamment. Le bruit ne se renouvela pas et la chienne se calma peu à peu.

Réf. : LDLN Contact Lecteurs, mai 1970, p. 10.

192. *Zellik (Belgique)* — 24 septembre 1969, 20:10.

L'architecte Kamiel Breeus se promenait le soir avec son chien lorsqu'il vit deux grandes machines lumineuses, avec des ailes en delta. Tous deux donnaient de brillantes traînées et les extrémités des ailes étaient entourées d'une lumière bleutée. Le dessous était d'un rouge sombre et dans les machines il semblait y avoir des flashes de lumière. Les deux engins stoppèrent

en plein vol, l'un d'eux pendant au moins cinq minutes.

Le chien se mit à aboyer furieusement après les engins.

Réf. : Het Nieuwsblad, 8 octobre 1969.

193. *Kaharoa (Nouvelle-Zélande)* — 4 octobre 1969.

Après que deux brillantes orbes de lumière aient été vues volant bas depuis la région de Katikati, par-dessus la ferme de Mr I.A. McGregor, à 2:50, deux mystérieuses brûlures circulaires ont été trouvées dans l'herbe sur une colline, dans une ferme voisine appartenant à Mr C.T. Johnson. Mr Johnson a déclaré qu'il avait trouvé les deux cercles colorés en brun alors qu'il était sorti à cheval. Lorsqu'il avait voulu examiner ces traces de plus près, son cheval était devenu très nerveux et avait reculé, refusant absolument de les approcher, si bien qu'il avait été obligé de mettre pied à terre pour les inspecter.

Réf. : FSR, mars-avril 1970.

194. *Hollogne-aux-Pierres, près de Liège (Belgique)* — 9 octobre 1969, vers 19:45.

Un étudiant de 16 ans, Jacques Yerna, a observé, alors qu'il se rendait à cheval à une leçon d'équitation, une série de quatre lumières rouges clignotantes qu'il a tout d'abord prises pour un avion. Puis, tout en cheminant, il remarqua qu'il y avait aussi des flashes blancs intenses et que l'appareil ne faisait aucun bruit. Ces flashes lui permirent de distinguer la silhouette de l'engin, c'est-à-dire la forme d'une énorme soucoupe. Son cheval se mit à renacler et à dresser les oreilles alors qu'un autre engin, de la même forme, était aperçu au-dessus d'un bois. L'engin, d'abord immobile, rejoignit l'appareil qui était en vol et les deux objets partirent de concert dans la direction de l'azimut 128. Le témoin a aussi remarqué une voiture arrêtée tous feux éteints en bordure de route et un homme seul dans un champ, qui paraissait regarder vers les deux engins. A ce moment-là, le cheval eut très peur, bien que ce soit un animal placide habituellement.

Réf. : LDLN Contact Lecteurs, mars 1970.

195. *Puketutu, près Te Kuiti (Nouvelle-Zélande)* — première quinzaine d'octobre 1969.

Un total de neuf cercles, d'origine mystérieuse, a été trouvé. Le neuvième a été découvert par Mr Blackmore, fermier, qui conduisait son bétail vers une mare pour qu'il s'abreuve. Arrivé à un certain endroit, le bétail refusa d'avancer puis se rua en haut d'une colline.

En examinant la mare Mr Blackmore trouva un cercle sur une petite île. Il régnait une étrange odeur dans la région ; son chien refusa de boire l'eau de cette mare et tous les efforts pour essayer de faire revenir le bétail furent vains. Les canards, qui se trouvaient habituellement dans la mare, avaient disparu. Le cercle mystérieux était sur des broussailles qui avaient été écrasées et étaient devenues marron.

196. *Aéroport de Waipukurau (Nouvelle-Zélande)* — 30 octobre 1969, 03:10.

Un officier des services de sécurité, Mr Cudby,

a vu un objet métallique circulaire dont il a estimé la largeur à 60 pieds, à une distance d'environ 300 pieds de lui-même et à seulement 60 pieds au-dessus l'aéroport. Il eut le temps de traverser trois fois le terrain à bord de la camionnette équipée d'un projecteur, avant que l'objet ne disparaisse. Son chien est devenu très excité pendant l'observation. L'animal, vieux de sept ans et bien entraîné, a refusé durant plusieurs minutes d'obéir à son maître, ce qui ne s'était pas encore produit.

Réf. : FSR, janvier-février 1970.

197. *Waipukurau (Nouvelle-Zélande)* — 31 octobre 1969, peu après 03:00.

Un autre résident de cette ville, qui habite à un demi-mile de l'aéroport et désire rester anonyme, s'est réveillé sans raison apparente et, sortant de chez lui, a trouvé ses moutons dans un grand état d'excitation. Il ne put trouver de raison à cela. L'heure coïncide avec celle de l'incident précédent.

Réf. : FSR, janvier-février 1970.

198. *Olavarria (Argentine)* — 24 novembre 1969, tôt le matin.

Le propriétaire de ferme Aquilo Ramon Costa a vu des êtres étranges, revêtus de vêtements brillants, se déplaçant autour des écuries, manipulant de puissantes lumières qui paralysaient les chiens, ces animaux étant trop terrifiés pour aboyer et l'un d'eux s'endormant même (Cf. : Trancas).

199. *Preston, Lancashire (Angleterre)* — début

Réf. : FSR mars-avril 1970.

1970.

Un pasteur, le Rév. Peter Travis, de Newcastle-under-Lyme, était en train de mener une étude sur les « maisons hantées ».

Dans un cas récent, lui et un ami passèrent une nuit dans une chambre hantée située dans un manoir vieux de 700 ans : Chingle Hall, près de Preston. Pendant la nuit, des phénomènes de poltergeist se manifestèrent. Des lumières s'allumaient et s'éteignaient. Ils entendirent un « effroyable bruit de chute », mais, comme cela arrive habituellement, ils ne purent trouver dans la maison aucun objet étant tombé ou s'étant déplacé.

Le matin suivant, le Rév. Travis conduisit un épagneul sur les lieux. Mais le chien refusa d'entrer, « prostré dans un coin et commençant à pleurer ».

Réf. : Sunday Express (édition de Manchester) du 22 mars 1970.

200. *Hôpital de Pudasjärvi (Finlande)* — 28 janvier 1970, 01:30.

Un laboureur vit, dans la nuit en question, une sphère lumineuse stationnaire lâchant quatre autres sphères plus petites au-dessus de la montagne de Särkivaara. Dix minutes auparavant, à l'hôpital de Pudasjärvi, le chien du gardien avait fait un bruit infernal, sautant en tous sens et frappant de ses pattes après les volets. Trois autres propriétaires de chiens déclarèrent que la même hystérie s'était emparée de leurs animaux cette nuit-là.

Réf. : FSR Case Histories, décembre 1970.

Courrier Résufo

Avant de présenter le texte qui va suivre, permettez-moi de prévenir quelques réactions, que certains ne manqueront pas d'avoir devant ces chiffres et ces listes.

Bien des lecteurs sont surpris de l'aspect hétérogène de notre Revue et s'en plaignent parfois ouvertement. Répétons encore une fois que LDLN n'est pas une revue comme les autres ; elle doit à la fois être une publication d'information sur les OVNI, une source de documents, un moyen d'échange pour les chercheurs et un bulletin de contact.

Les données techniques sont donc indispensables et permettent à ceux qui cherchent de le faire dans de meilleures conditions.

Dans le cadre du Réseau de surveillance une

parfaite connaissance des objets qui traversent le ciel paraît indispensable aux observateurs et aux enquêteurs, c'est pourquoi nous publions tous les textes techniques que veulent bien préparer nos amis.

Je reste parfois songeur lorsque me sont demandées des précisions qui ont déjà été publiées dans nos articles précédents ! Ces textes sont des outils de travail et doivent faire partie du compendium de recherche de « l'Ufologue » et non pas, joliment reliés, orner les rayons de sa bibliothèque, d'autant qu'ils n'ont rien de littéraire !

Voici donc le travail que nous a fait parvenir M. Spingler ; il me semble indispensable à ceux qui travaillent sur le terrain et qui doivent s'informer de ce qui les survole.



CARTE ET TABLEAU DES VOIES
AERIENNES COMMERCIALES
ETABLIS PAR M. SERGE SPINGLER

Définitions et précisions :

F.L. : altitude des niveaux de vol exprimée en 100 pieds (FL 60 = 6 000 pieds de 0,33 m).

F.I.R. : espace aérien inférieur de FL 60 à FL 195 (2 000 à 5 950 M°).

AWY : (Airway) nom des routes empruntant l'espace inférieur.

Elles sont nommées par une couleur et un nombre, exemple : AWY R 25 : Red 25 (rouge 25).

U.I.R. : espace aérien supérieur de FL 195 à l'infini.

U.T.A. : partie contrôlée de l'U.I.R. ou région supérieure de contrôle, de FL 195 à FL 460 (14 050 M).

U.T. : itinéraires prédéterminés, ce sont les voies aériennes à l'intérieur de l'U.T.A.

Provisoirement la zone comprise entre FL 195 et 255 (7 800 M) est rattachée à l'espace inférieur.

Les voies aériennes sont limitées par un plancher et un plafond ; leur largeur varie de 10 à 15 miles nautiques (environ 18 à 27 km).

Les itinéraires sur la carte correspondent avec les balises-radio et les aérodromes et non pas forcément avec la ville.

N. B. — Sur de nombreux itinéraires AWY et UT se superposent.

Les cercles sur la carte représentent les zones d'activités réservées d'aérodromes.

L'hexagone autour de la région parisienne est la zone terminale réservée de Paris.

** Altitudes minimales de survol autorisées pour les avions multimoteurs :

Installations isolées à caractère industriel : 1 000 m.

Agglomérations d'une largeur moyenne ne dépassant pas 1 200 m : 1 000 m.

Villes de largeur comprise entre 1 200 m et 3 600 m : 1 000 m.

Villes de largeur supérieure à 3 600 : 1 500 m.

Paris : survol interdit : avec dérogation : 2 000 m.

Tableau :

Colonne 1 : Itinéraires.

Colonne 2 : Nom et numéro de la route (AWY) utilisée en espace inférieur (FIR). Plafond 19 500 pieds, plancher indiqué dans la colonne 6.

Colonne 3 : Nom et numéro de l'itinéraire prédéterminé utilisé au niveau 195 (5 950 m), au niveau 460 (14 050 m).

Colonne 4-5 : Cap magnétique aller et éventuellement retour de ces routes, car elles ne sont pas toutes utilisées dans les deux sens.

Colonne 6 : F.L. plancher, ou altitude minimale de vol pour les AWY de l'espace inférieur.

N.B. — Les lettres correspondant aux couleurs sont les suivantes :

R = Red : rouge
G = Green : vert

A = Amber : ambre
W = White : blanc

B = Blue : bleu

ITINERAIRES	F.I.R. A.W.Y.	U.I.R. U.T.	Cap magnétique		F.L.	Observations
			Aller	Retour		
Jersey-Guernesey			312	132	060	
Caen	G4		280	100	60	
Dinard	A25		190	010	60	
Boulogne	W8		247	067	50	
Alderney			357	177		
Dinard-Mont d'Arrée	R11		266	086	60	
Chartres	R11		280	100	60	
Nantes	A25		356	176	60	
Chartres-Châteaudun	R25		355	155	50	
Nantes	A5	UA5	240	060	70	
Rambouillet		UA5	261	081		Survol en TMA
Caen-Evieux	G4		284	104	60	
Evieux-Mantes						Survol en TMA
Mantes-Pontoise						Survol en TMA
Rambouillet-Rouen	A1		151		70	
Pontoise-Abbeville	A2W		358		60	
Abbeville-Boulogne			012		60	
Montdidier-Abbeville	A2	UA2	330		60	
Boulogne	W25		347		60	
Boulogne-Saint-Inglevert	W25		347		60	
Châteaudun-Amboise	R10		204	024	50	
Mantes			195	015		
Nevers	R25		316	136	70	
Etampes-Bray						
Rambouillet						
Rambouillet-Coulommiers						
Bray-Troyes			288	108		
Moulins	A2-A27	UA27	358		50	
Coulommiers-Bray						
Bray-Châtillon						

Coulommiers-Montdidier Chatillon					
Montdidier-Cambrai Troyes		UA5	218	038	50
Cambrai-Saint-Inglevert	B3		315	135	60
Bruxelles	A5		233	053	50
Châtillon	B3		351	171	60
Châtillon-Bray Troyes	A6-B37		348	168	60
Luxembourg	R10	UR10	261	081	60
Rolampont	B3	UB4	323	143	100
Gros-Tenquin-Luxembourg	R7		336	156	60
Mirecourt	G21		215	035	60
Strasbourg	R7		316	136	70
Rolampont-Mirecourt	G21-R11		239	059	60
Troyes			300	120	60
Luxeuil	G4		291	111	60
Luxeuil-Héricourt	G4		296	116	60
Héricourt-Zurich	G4		283	103	60
Dijon-Bray	A1	UA1	318	138	60
Troyes	A6-B37		328	148	60
Lyon	A6		189	009	60
Moulins-Rolampont	G21		227	047	70
Bray	A2-A27		358		50
Nevers	A3-R25		318	138	70
Limoges	G21	UG21	250	070	70
Clermont	A27		204	024	80
Montélimar	A3	UA3	344	164	
Dijon-Froideville	A1	UA1 (N)	129		
Saint-Prex			315	135	
Lyon-Moulins	A2-R25	UR25	322	142	60
Mende	G5		233	053	
Passeiry	G5		244	064	
La Tour-du-Pin					
Passeiry-Dijon	A1 (Sud)	UA1 (S)	334		
La Tour-du-Pin	NW		214	034	
Turin		UG32	137		
Montélimar-Froideville	B16		218	038	
Clermont	R31	UA3 (Ouest)	320	140	
Nice	R16	UR16	297	117	
Istres	B16		359	179	50
La Tour-du-Pin	B16		212	032	
Nice-Elbe	R16	UR16	297	117	60
Albenga	G7		251	071	
Saint-Tropez	G7		244	044	60
Ajaccio	A2	UA29	334	154	60
Saint-Tropez-Montélimar	A3	UA3	320	140	
Marseille	G7	UG20	284	104	60
Elbe	A3	UA3	283	103	
Marseille-Istres	B16		338	158	
Montpellier	G6		295	115	60
Montpellier-Mende	G6		332	152	80
Mende-Perpignan	A27	UA27	190	010	
Gaillac-Limoges	G36	UB31	349	169	60
Mende	G5		240	060	
Perpignan	G36		337	157	
Toulouse-Agen			313	133	
Perpignan			320	140	
Agen-Sauveterre	A25		322	142	50
Limoges	A34	UA34	190	010	60
Tarbes	B33				60
Tarbes-Biarritz-Bayonne	B33				60
Sauveterre-Biarritz-Bayonne	R10		225	045	50
Bordeaux-Sauveterre					
Cognac		UB19	206	026	
Nantes	A25		351	171	60
Sauveterre-Limoges	R10	UR10	222	042	60
Cognac-Agen	W222	UA25	341	161	50

UA1 = 323°

Poitiers	B19	UB19	212	032	70
Poitiers-Amboise	B19	UB19	218	038	70
Amboise-Limoges	R10-A34	UR10-UA34	187	007	60
Châteaudun	R10	UR10	205	025	50
Châteaudun-Chartres	R25		335	155	50
Nantes-Ile d'Yeu	A25		237	057	70
Châtillon-Bruxelles	A6		193	013	60
Boulogne vers Detling	A2W		316		60
Saint-Inglevert vers Dover	A2		326	146	60
Abbeville vers Beggin	A2W		323		60
Pontoise-Montdidier					
Mirecourt-Strasbourg	R11		263	083	70
Mende-Clermont	A27	UA27	003	183	
Saint-Prex-Turin	A1	UB4-UA1	331	151	
Châtillon-Bruxelles		UR15	229	049	
Marseille-Nice		UG7	260	080	
Sauveterre-Dax		UR10	228	048	
Quimper-Alderney		UR1	226	046	
Rambouillet-Nevers		UA3	163		
Bray-Rolampont		UG4	296	116	
Poitiers-Moulins		UG22	273	093	
Nevers-Clermont		UA3 (Ouest)	181		
Rambouillet-Châteaudun		UR10	222	024	
Montdidier-Châtillon		UB4	307		
Bray		UA2	341		
Châtillon-Rambouillet		UR10	251	071	
Chartres-Jersey		UG4	298	118	
Quimper		UR10	270	090	
Amboise		UA34	005	185	
Bray		UG4-UR11	279	099	
Nantes-Alderney		UA25	359	179	
Limoges		UR16	313	133	
Cognac		UA25	336	156	
Limoges-Montélimar		UR16	300	120	
Bordeaux-Dax		UB19	206	026	
Dax-Sauveterre		UR10	228	048	
Biarritz-Bayonne-Dax		UR10	228	048	
Montélimar-Marseille		UA6-UB-16	354	174	
Lyon-Bray		UA2	163		
Gland-Saint-Prex		UG5	237	057	
Nice		UA2	324	144	
Turin		UR25	295	115	
Toulouse		UG5	235	055	
Dijon-Moulins		UG21	243	063	
Luxeuil		UG21	251	071	
Rambouillet-Montdidier		UA5	205	025	
Bray		UA1	112		
Bray-Montdidier		UA2	341		
Luxeuil-Luxembourg		UA24	002	182	
Bray-Strasbourg		UR11	273	093	
Luxeuil-Strasbourg		UG21	230	050	
Luxeuil-Zurich		UG4 (S)	288	108	
Saint-Prex (Gland)		UA24	004	184	
Lyon-Montélimar		UA6	190	010	
Nice-(Gland) Saint-Prex		UA24	349	169	
Passeiry-Moulins		UG32	132		

Dans la revue « Sciences et Avenir », n° 315 de mai 1973 on trouve un excellent article sur ce sujet et qui apporte quelques précisions :

L'espace inférieur est libre (5 000 avions d'affaires ou privés) ; toutefois, pour le commerce, il est contrôlé dans les secteurs terminaux : TMA, dans les voies aériennes : AWY. Les FIR sont les régions d'information de vol.

Dans cet article les itinéraires prédéterminés de l'espace supérieur sont nommés PDR ; ils n'ont pas de largeur précise mais les avions doivent

les suivre à moins de 9 km de l'axe.

Ces voies contrôlées sont empruntées par les avions commerciaux et privés. Les avions militaires (3 000) peuvent les emprunter mais disposent de leur propre contrôle de la circulation aérienne.

Il existe six zones interdites de hauteur illimitée, ce sont : Mont-de-Marsan - Marcoule - Toulon - Ile du Levant - Cherbourg - Brest.

Ces quelques précisions ne retirent rien à l'énorme travail de M. Spingler, que nous remercions très chaleureusement.

nouvelles récentes (Presse) condensé de L. TAHON

LE 24 NOVEMBRE 1975 : PAEA (Tahiti)

En soirée, huit personnes, dont Mme Mirirei et sa famille, ont pu observer un engin stationnant à 7 ou 8 m du sol, au-dessus du lagon. La forme de l'objet varie suivant les témoins, de la boule lumineuse au cône, faisant penser à un crabe renversé. Donnant une lumière blanche, l'objet resta environ 3 minutes puis se déplaça lentement vers la ville (« Le Journal de Tahiti » du 26-11-75).

LE 26 NOVEMBRE 1975 : MANDRIOLO (Corse)

Vers 9:00, quatre habitants de Mandriolo (MM. Alex Casanova, Léonetti, Mme Mariane Casasoprana et Mlle Charlotte Bonellé) ont pu observer un objet rond cerclé de noir, filant à très grande vitesse. Il faut rappeler que l'été dernier, dans ce même hameau, des enfants avaient vu une boule de feu se déplaçant à très grande vitesse également (« Nice Matin » du 27-11-75).

LE 8 DECEMBRE 1975 : LIMOGES (Haute-Vienne)

A 17:30, en se dirigeant en voiture vers Palais-sur-Vienne, M. Michel Chambon et M. Jean-François Bessagnet ont vu une boule, à gauche de la route d'abord, puis à travers un taillis, puis au niveau de l'horizon. La boule, énorme, avait un diamètre apparent environ le double de celui du soleil, légèrement aplatie à ses parties supérieures et inférieures, semblable à un panneau « sens interdit » ; on distinguait deux zones rouges encadrant une bande blanche centrale. Elle produisait une lumière puissante. Au bout de quelques secondes l'engin disparut brusquement. L'objet se trouvait près d'une ligne électrique à haute tension (« Le Populaire du Centre » du 10-12-75).

LE 10 DECEMBRE 1975 : QUEND PLAGE (Somme)

Des pêcheurs ont trouvé une trace dans les dunes, en forme de rond ; preuve d'un atterrissage ? Il faut rappeler que cette région est troublée par des visions étranges, des boules de feu, des faisceaux lumineux sur la crête des vagues... (« La Tribune » du 11-12-75).

LE 10 DECEMBRE 1975 : SAINT-REMY (Saône-et-Loire)

Vers minuit trente, deux couples (M. et Mme Renard, M. et Mme Richy) venant de Chalon et regagnant Givry, ont observé un objet, d'un diamètre de 50 à 60 cm (subjectif), de couleur rouge incandescent et de forme elliptique, à environ 5 à 600 m de hauteur. L'observation de la boule de feu dura une minute puis celle-ci disparut en laissant un tourbillon de fumée derrière elle (« Le Courrier de Saône-et-Loire » du 11-12-75).

LE 14 DECEMBRE 1975 : ERMONT (Val d'Oise)

Vers 5:30 du matin, Mlle C. Varet rentrait chez elle, quand une lumière blanche venant du ciel l'aveugla ; le témoin put alors voir une forme ovale entourée d'un rayon lumineux puis, un peu plus loin, en aperçut une autre semblable. Le témoin, affolée, s'enfuit (« Le Parisien Libéré » du 17-12-75).

LE 14 DECEMBRE 1975 : RILHAC-RANCON (Haute-Vienne)

A Caillou-Blanc (commune de Rilhac-Rancon), un retraité a pu observer, durant 20 minutes, le même phénomène que celui du 8 décembre à Limoges (voir ci-dessus). Après avoir viré à l'orange, l'objet disparut « en un éclair » (« Le Populaire du Centre » du 16-12-75).

LE 20 DECEMBRE 1975 : VERGIGNY (Yonne)

Vers 3:10 du matin, sortant de chez lui, M. Sassier vit s'élever une boule de feu orange se dirigeant du S-S-O vers le N-N-E. Le témoin vit l'objet s'éloigner puis s'éteindre d'un coup. L'engin, d'une lumière très vive, était auréolé de multiples scintillements. Ce phénomène a été également observé par un professeur et dix-neuf élèves de Thorigny-sur-Marne (Seine-et-Marne), durant 7 à 8 minutes, le même jour (« L'Yonne Républicaine » du 26-12-75 — « L'Union » du 23-12-75).

LE 1^{er} JANVIER 1976 : PRES DE MARLE (Aisne)

A 1:00 du matin, M. J. Dutronc, habitant à Hirson, roulait en voiture avec sa femme et un ami, entre Ver vins et Laon, lorsqu'il put observer au-dessus de la voiture un engin la dépassant. L'objet, en forme de ballon de rugby, de 15 m de long, avec 3 feux orangés clignotants, resta à basse altitude durant 200 m puis s'éleva à grande vitesse (« L'Union » du 2-1-76).

LE 4 JANVIER 1976 : BLOIS (Loir-et-Cher)

A 5:30 du matin, un gardien de la paix de Blois, rentrant chez lui en voiture, put observer, bas sur l'horizon et vers le S, une boule lumineuse jaune, de la taille de la lune, comme une étoile à 6 branches, soulignées par un faisceau lumineux nettement défini. L'engin, immobile, semblait entouré d'une pluie d'étoiles filantes ; il a disparu vers 7:00. Plusieurs personnes ont vu ce phénomène, notamment à Contres et Romorantin (Presse du 5-1-76).

LE 7 JANVIER 1976 : VENON (Isère)

Vers 9:00 du matin, M. H. Marty a observé, vers Venon, une grande lumière très vive, au sol, et de la taille de sa maison (« La Tribune » — « Le Progrès » du 10-1-76).

LE 9 JANVIER 1976 : SAINT-NAZAIRE-EN-ROYANS (Drôme)

Vers 19:30, M. Jean Doleki, d'Echevis, roulait sur la route de St-Romans à St-Nazaire-en-Royans, quand il put observer une boule argentée dans le ciel, qui grandissait à vue d'œil. M. Doleki arrêta sa voiture en laissant les phares éclairés. L'engin, en forme de cafetière italienne, portant des sortes d'hélices, s'est arrêté à 20 m du témoin, dans un champ, et à environ 1 m du sol. Il était d'une hauteur de 12 à 14 m. Sortant de sa voiture, le témoin vit trois « êtres » sortir par une porte, au-dessus de l'engin. Comme des automates, les « êtres », aux jambes très courtes, portaient dans le prolongement des bras des sortes de « cannes à pêche télescopiques », qu'ils maniaient en marchant autour de l'engin. Ce manège dura peu de temps ; les « êtres » regagnèrent l'appareil, qui s'éleva et disparut à une vitesse fantastique. L'observation dura une dizaine de minutes ; bien que très effrayé, le témoin ne fut remarqué à aucun moment par les « êtres ». De plus, un automobiliste, passant sur cette route ce même soir, n'a rien remarqué. Le témoin a fait une déposition à la gendarmerie (« Le Dauphiné Libéré » du 11-1-76).

N. B. — Nous signalons à nos lecteurs que toutes les coupures de presse relatives aux nouvelles récentes doivent être envoyées à : **LDLN, 43400 LE CHAMBON-SUR-LIGNON.**

COURRIER

● OVNI ET ESOTERISME, LEGENDES, SPIRITUALITE :

LDLN est une revue vraiment considérable pour la valeur de ses articles et de ses enquêtes, c'est dans celle-ci que se croisent les idées, les réflexions à propos du phénomène des OVNI, celui-ci demandant pour son étude et sa compréhension des investigations physiques très précises, mais le domaine de l'esprit est lui aussi atteint, ce qui rend encore plus important le désir de connaissance, de vérité devant ces OVNI mystérieux.

Depuis peu, dans le courrier des LDLN et de Vues Nouvelles de nombreuses lettres font état de rapport possible des OVNI avec l'occultisme, l'ésotérisme, les légendes de l'Antiquité (Mythologie, textes bibliques) et de la spiritualité (phénomènes mystiques, parapsychologie).

Il faudrait que ceux qui écrivent ces lettres se méfient de cette recherche, qui leur fait mélanger des idées et des termes précis tels que ésotérisme, kabbale...

Je me rends à l'évidence, âmes et esprits se trouvent à leur tour sensibilisés par les OVNI comme par un phénomène spirituel (oserais-je dire « révélation »).

Que penser de tout cela ? Une mise au point s'impose : Si l'ésotérisme peut donner des éléments de recherche pour comprendre les faits, soit ! Il en est un principe qui à ce propos mérite d'être médité : « Le visible est une manifestation de l'invisible ». Pour que l'étude physique se fasse avec son complément la métaphysique (par exemple, il ne faut pas se contenter d'admirer un édifice religieux) il faut chercher à en percer le secret par la compréhension du message symbolique qu'il contient.

Je suis agacé de voir que la vision d'Ezéchiel est interprétée comme une manifestation d'extra-terrestres visitant la Terre (dixit Robert Charroux, Von Daniken et bien d'autres qui écrivent plus pour l'amour de l'argent que pour celui de la vérité). Les chars de feu, les tourbillons, les nuées, le Christ et le Prophète Elie... tout cela n'est que présence d'extra-terrestres ! Le tour est joué : l'explication pseudo-initiatique et matérialiste est donnée.

Non ! à Mme Durand (courrier de Vues Nouvelles de juillet 75). A-t-elle lu le livre du prophète sans se référer à des écrivains qui cherchent la vérité d'une manière parfois peu honnête ? Non ! à tous ceux qui suivent ce courant d'idées fausses, il peut à la rigueur servir pour une redécouverte de l'Antiquité et de ses mystères selon un regard neuf, mais là doit s'en arrêter le champ d'action.

La vision d'Ezéchiel est symbolique, les quatre faces animales des chérubins ne sont pas des interprétations du prophète, voyant des cosmonautes casqués ; les faces des quatre animaux symboliques (lion, aigle, bœuf, ange) sont communes au Sphinx, aux Quatre Evangélistes, à la vingt-deuxième lame du Tarot... Les animaux et le nombre Quatre sont des symboles dont je ne puis donner une interprétation, car ce n'est pas le but de ma lettre. Pour ceux qui désirent avoir des renseignements sérieux, il suffit de se rapporter à des ouvrages tels que ceux de Papus et les ouvrages du grand spécialiste d'Ezéchiel, le Professeur Walther Zimmerli de Gottingen.

L'Ancien Testament et l'Apocalypse de Saint Jean sont essentiellement ésotériques (Sens initiatique caché aux profanes) et kabbalistiques.

Les OVNI sont peut-être les manifestations d'entités très avancées dans l'évolution spirituelle à laquelle l'Homme aspire

(ce Dieu fini) qui est rendu à plus d'humilité face à ce phénomène inconnu.

Il faut se méfier de tous ces amateurs de sensationnel qui voient des extra-terrestres partout, ils cherchent à donner, pour image de Dieu, la panoplie du bon Martien Initiateur des Hommes dans les balbutiements de leur évolution.

Pour que soient utiles des réflexions sur les OVNI, il m'apparaît deux plans d'étude essentiels, opposés certes, mais qui doivent permettre d'aspirer à une meilleure connaissance par leur complémentarité :

— Investigations physiques : Chimie, Biologie, Géologie... (tout ce que les disciplines scientifiques peuvent mettre à la disposition de la recherche) ;

— Investigations « spirituelles » : abordant les études religieuses, mystiques (phénomènes paranormaux, coïncidant avec les apparitions du phénomène OVNI, extase par exemple), psychologiques et philosophiques. L'Homme face à l'inconnu : est pris de peur, d'extase mystique ou de folie ; la peur étant un symptôme de l'ignorance face à l'inconnu. L'univers physique et l'univers métaphysique ; la matière et l'esprit. Les OVNI sont à ce propos, un vrai casse-tête, laissant par leur présence des traces physiques matérielles ou rendant leurs témoins ébanés par leur apparence immatérielle « spirituelle ».

H.-P. RINCKEL.

● DES OBSTACLES POUR LA VERITE :

Je suis désolée que des amis à moi qui ont assisté à plusieurs manifestations d'OVNI, ont même subi l'effet des rayons (sommeil profond et qui les reprenait aux mêmes heures) ne veuillent pas témoigner... parce que tout cela se produit dans le parc et les terres de l'abbaye d'A... Ils craignent que les moines soient fâchés par une quelconque enquête et publicité !

Y. REYS

● A PROPOS D'UNE PHOTO PARUE DANS LDLN 148

En tant qu'ancien photographe, la photo présentée page 18 (4^e photo de M. David) me semble beaucoup moins « bizarre » qu'on peut le croire, étant données les conditions de prise de vue. Si je comprends bien, M. David (qui reconnaît très honnêtement être un amateur-débutant) a pris ses photos au flash de l'intérieur d'une pièce dont la fenêtre était ouverte vers l'intérieur, et la position de l'appareil a pu varier au cours des prises de vue successives, également la position du flash par rapport à l'appareil si le flash n'est pas fixe sur celui-là.

A mon sens, un effet de réflexion du flash sur les vitres a pu provoquer le voile apparent sur la photo. Au cours d'un reportage de mariage dans une pièce aux nombreuses vitres, la nuit, une mésaventure similaire, quoique beaucoup moins prononcée m'est advenue.

Pour avoir la certitude que la photo en question présente une anomalie, il faudrait faire une série de prises de vue dans les mêmes conditions en faisant varier la position respective des vitres, celle de l'appareil et éventuellement du flash.

C. BOYAUX

Nos Activités

ENQUETES : Tout abonné peut devenir enquêteur et recevoir la Carte Officielle d'Enquêteur plus l'Aide-Mémoire. Ces enquêtes étant bénévoles, elles sont facultatives, bien entendu.

RESUFO (Réseau de photographes du ciel) : Dans presque tous nos numéros figurent des articles à ce sujet, qui donnent les renseignements nécessaires. Les personnes concernées doivent expédier les pellicules développées (avec une enveloppe timbrée pour la réexpédition) à M. MONNERIE, 8, passage des Entrepreneurs, 75015 Paris, et au sud d'une ligne Nantes-Lausanne, à M. P. GUEUDELLOT, 28, rue Léo-Bouyssou, 40000 Mont-de-Marsan.

Ne pas oublier de fournir les renseignements indispensables à l'exploitation éventuelle de ces travaux : lieu de prise de vue, date, heure, hauteur, azimut, caractéristiques de l'appareil, diaphragme utilisé, émulsion, température relevée.

FIDUFO (Fichier Informatique de Documentation sur les UFO) : a besoin de nombreux participants pour l'établissement de fiches et leur traitement sur ordinateur : travaux de secrétariat, traductions toutes langues, analyse, programmation,

perfa-vérif. en collaboration avec le Département de Traitement Informatique (DTI). Quelques heures de travail chaque mois suffisent. Ceux qui peuvent aider à l'élaboration de cet outil indispensable pour la recherche seront les bienvenus. Secrétariat : M. J.-C. Vauzelle, 6, rue Scairon, 92260 Fontenay-aux-Roses (Timbre réponse S.V.P.)

RECHERCHES D'ARCHIVES : Ceux qui y participent sont souvent émerveillés en constatant tous les faits méconnus que l'on trouve en fouillant systématiquement la presse. Responsable : Mme GUEUDELLOT, 133, rue Léo-Bouyssou, 40000 Mont-de-Marsan. (Timbre réponse S.V.P.)

G.T.R. : Groupe Technique de Recherches (problèmes de Détection des OVNI) reprend ses activités sous la responsabilité de M. Paul TOUGERON, 57, rue Etienne-Dolet, 92240 MALAKOFF.

ANNONCE : Dans le but d'établir une influence possible, ou une relation du phénomène OVNI avec les REVES, toute personne ayant fait l'expérience de rêves étranges à la suite ou antérieurement à une observation d'OVNI (ou autres phénomènes insolites), ou ayant quelque idée sur ce sujet, serait aimable de les communiquer à LDLN, qui transmettra à l'intéressé.

HC MYSTERIEUSES SOUCOUPES VOLANTES

avec la participation d'Aimé MICHEL et de Jacques VALLÉE
par le Groupement « LUMIERES DANS LA NUIT »
(ouvrage présenté par F. LAGARDE)

Veillez adresser vos commandes aux Editions
ALBATROS, 14, rue de l'Armorique / 75015 Paris
(joindre un chèque postal ou bancaire). PRIX :
30 F FRANCO.

NOS LIVRES SELECTIONNES

Toute commande de livres doit être accompagnée de son montant, et être adressée à la LIBRAIRIE DES ARCHERS, « Service spécial LDLN » (ne pas omettre cette mention) 13, rue Gasparin à LYON (2^e). C.C.P. LYON 156-64.

- 1/ **SOUCOUPES VOLANTES**, vingt-cinq ans d'enquêtes, par Charles GARREAU. Franco : 30 F.
- 2/ **CHRONIQUE DES APPARITIONS EXTRA-TERRESTRES**, par J. VALLÉE. Franco : 9 F.
- 3/ **LE LIVRE NOIR DES SOUCOUPES VOLANTES**, par Henry DURRANT. Franco : 27,50 F.
- 4/ **LES DOSSIERS DES O.V.N.I.s**, par Henry DURRANT. Franco : 31,50 F. (Un ouvrage encore plus intéressant que le précédent du même auteur « Le Livre Noir des Soucoupes Volantes »).
- 5/ **LES DOSSIERS DES SOUCOUPES VOLANTES**, par Jacques LOB et Robert GIGI. Franco : 31 F. (Il s'agit d'un album excellent, précis, illustré de bandes dessinées et photos. Il intéressera non seulement les jeunes, mais les moins jeunes et les chercheurs, qui retrouveront les détails des cas exposés de l'histoire des M.O.C., et cela sans travestissement des faits).
- 6/ **CEUX VENUS D'AILLEURS**, par Jacques LOB et Robert GIGI. Franco : 31 F. C'est la suite, en bandes dessinées de l'ouvrage précédent. Excellent.
- 7/ **LES O.V.N.I.s : MYTHE OU REALITE ?** par J. Allen HYNEK. Franco : 38 F. C'est un ouvrage d'une grande rigueur scientifique, une source de tuyaux pour l'enquêteur, un véritable monument.
- 8/ **LA NOUVELLE VAGUE DES SOUCOUPES VOLANTES**, par Jean-Claude BOURRET. Franco : 33,50 F. Il s'agit des interviews de la fameuse émission de « France-Inter » « Pas de panique », plus celles, inédites, d'Aimé MICHEL, de David SAUNDERS, et... Ouvrage d'un vif intérêt.
- 9/ **LE COLLEGE INVISIBLE**, par Jacques VALLEE. Franco : 33 F. Citons parmi ses chapitres : La composante psychique - Le triple camouflage - La fonction d'Oemii - Les disques ailés - Vers une morphologie du miracle - Qui êtes-vous M. Geller ? - Le système de contrôle. Un ouvrage qui fait réfléchir.

VIENT DE PARAÎTRE :

FACE AUX EXTRA-TERRESTRES

par Ch. Garreau et R. Lavier (il s'agit d'une recherche concernant des couloirs de vol permanents des OVNI's).

En vente : Librairie des Archers « Service spécial LDLN », 13, rue Gasparin 69002 LYON. C.C.P. LYON 156-64.

FRANCO : 44 F.

DERNIERE NOUVEAUTE : un troisième album de bandes dessinées et photos, par Jacques LOB et Robert GIGI, vient de paraître ; d'un intérêt aussi soutenu que les précédents, nos lecteurs seront heureux de retrouver, parmi d'autres, des cas importants dont notre revue a traités. (Trancas et Santa Isabel en Argentine, Taizé, Le Malmont près de Draguignan, et les cas de l'Aveyron dont un dessin illustre la couverture de cet ouvrage).
Franco : 34 F.

LUMIERES DANS LA NUIT

Imprimé en France — Le Directeur de la publication : R. VEILLITH — N° d'inscription Commission paritaire 35.385
Imprimerie Imprilux, St-Etienne - Dépôt légal 1^{er} trimestre 1976.